

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2572

25 novembre 2010

### SOMMAIRE

Aeffe Participations Immobilières et Immobilières S.A. ....	123410	Goya Holding S.A. ....	123434
Agence Immobilière MELM S.à.r.l. ....	123439	Gulix Investments S.à r.l. ....	123436
ARIA International S.A. ....	123441	Hockney Finance S.à r.l. ....	123436
Arosa Participations S.A. ....	123410	Husting et Reiser S.A. ....	123436
Assieme S.A. ....	123411	IHLC Investment Company Sàrl ....	123440
Avantix S.à.r.l. ....	123433	ING PFCE Poland I S.à r.l. ....	123441
Avantor Performance Materials Holdings S.A. ....	123444	International Hotel Licensing Company S.à r.l. ....	123443
Avondale Securities S.A. ....	123410	IPEF III Holdings No 8 S.A. ....	123444
Credit Suisse Portfolio Fund Management Company ....	123448	Irico S.à.r.l. ....	123444
Elwe Cranes S.à r.l. ....	123432	IVG HAEK HoldCo ....	123444
European Cruise S.A. ....	123438	J.T. Baker Holdings, S.A. ....	123444
Europe Business Center S.A. ....	123438	Jupiter International S.à r.l. ....	123447
Europe Business Center S.A. ....	123454	KTS Technology Europe ....	123455
Excellence Technologies S.A. ....	123438	Lambretta SA ....	123434
EXISTENZ-WLC.EU ....	123455	LeverageSource XI S.à r.l. ....	123456
Flaminia Holding Sàrl ....	123440	Malone Holdings S.à r.l. ....	123447
Florale Werkstatt Eden S.à r.l. ....	123440	Marcolinas S.à r.l. ....	123448
Follow Investment S.A. ....	123440	Maristella S.A. ....	123453
Fonsicar S.A. SICAR ....	123411	Marriott ECP LP II S.à.r.l. ....	123451
Gaïa Luxembourg S.A. ....	123433	Marriott ECP LP I S.à.r.l. ....	123447
Galluspark (Bridge) S.à r.l. ....	123433	Marriott International Holding Company B.V. ....	123452
Gienow Investments S.à r.l. ....	123433	Marriott RHG Acquisition B.V. ....	123452
Global Hospitality Licensing S.à r.l. ....	123433	MCG Investments S.à r.l. ....	123454
Global International Trade S.A. ....	123434	Officenter Contern S.A. ....	123410
Gloop S.à r.l. ....	123434	Soude Lux Sàrl ....	123437
GO2-Services Sàrl ....	123435	Sushi House SA ....	123453

**Officenter Contern S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 82.582.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour OFFICENTER CONTERN S.A.*

Danny KERCKHOF / Didier KERCKHOF

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010140490/12.

(100160689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

**Avondale Securities S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.873.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 19 octobre 2010  
(l'"Assemblée")*

L'Assemblée accepte les démissions d'Alexis Kamarowsky, Federigo Cannizzaro di Belmontino et Jean-Marc Debaty en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 19 octobre 2010.

L'Assemblée décide de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux administrateurs de la Société avec effet au 19 octobre 2010 pour une période de 6 ans. Le mandat des nouveaux administrateurs sera renouvelé lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016:

- James Macdonald, né le 4 février 1950 à Edimbourg, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Hinnerk Koch, né le 15 mars 1963 à Brême, Allemagne, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Martijn Sinninghe Damsté, né le 2 novembre 1978 à Deventer, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

A Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2010140548/24.

(100160884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

**Aeffe Participations Mobilières et Immobilières S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 87.005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010140551/9.

(100161617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

**Arosa Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 130.532.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010140578/9.

(100161619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

**Assieme S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 62.065.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Référence de publication: 2010140581/10.

(100161347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

**Fonsicar S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 114.725.

L'an deux mil dix, le vingt-huitième jour de septembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Giorgio BIANCHI, employé privé, demeurant professionnellement à L - 1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, agissant en vertu de 5 (cinq) procurations données sous seing privé établies par les actionnaires de la société mentionnée ci-dessous.

Lequel, a exposé ce qui suit:

En date du 17 décembre 2009, le notaire soussigné a reçu sous le numéro 33.965 de son répertoire, un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de FONSIKAR S.A SICAR, une société anonyme qualifiée de société d'investissement en capital à risque, régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.725.

Ledit acte a été soumis aux formalités de l'enregistrement le 21 décembre 2009 portant les références LAC/2009/55593 et déposé auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 1<sup>er</sup> février 2010 portant les références L100015785.03.

Or le requérant déclare par les présentes avoir constaté des erreurs matérielles de dactylographie et d'informatique dans la version anglaise et française sous la résolution unique des articles 1.1, 4.2, 4.3, 4.4, 6.2, 6.3 §1, 6.4, 6.5, 6.9, 6.7, 7.1, 7.2 nouveau, 7.3 nouveau, et renumérotation des paragraphes 4 à 11 de l'article 7, de l'intitulé de l'article 8, des articles 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.7, 8.8, 9.6, 10.2, 10.3, 10.4, 11.1, 11.2, 11.4, 11.5, 11.7 nouveau, 12.1, 12.2 nouveau, 13.5, 20.2, 20.5 (d), 20.6 nouveau, 20.7 (anc. 20.6) 23.1, 23.2, 23.3 (c), 23.3 (d), 23.3 (f), 23.3 (g), 23.3 (i), 23.3 (j), 23.3 (l), 23.3 (p), 23.3 (r), 26.3 et 26.4 nouveau.

Par la présente, le soussigné, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par les actionnaires de la société précitée et annexés à l'acte reçu par le notaire soussigné sous le numéro 33.965 de son répertoire requiert la rectification desdits articles comme suit:

**Version anglaise erronée**

1.1. There hereby exists between the appearing parties, and all those who may become shareholders thereafter, a company (the "Company") in the form of a public limited company ("société anonyme") qualifying as a "société d'investissement en capital à risque (SICAR)", which shall be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), and by the law of 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital (the "SICAR Law"), and by the present articles of association (the "Articles of Association" or the "Articles").

4.2 The Company may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the development and accomplishment of its purpose to the full extent permitted by the law of June 15, 2004 regarding investment companies in risk capital, ("SICAR") (hereafter the "SICAR Law").

4.3. To the extent permitted by the Law on SICAR, the purpose of the Company shall include the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whatsoever form in domestic and foreign companies.

4.4 To the extent permitted by the Law on SICAR, the Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates to Well-Informed Investors, and within the limits of its investment policy and of the law.

6.1. The issued and subscribed share capital of the SICAR shall, at all times, be equal to its Net Asset Value (as defined in article 11). The minimum capital to be reached within one year of the approval of the Company as a SICAR by the Luxembourg Supervisory Authority ("CSSF") is set at one million euros (EUR 1,000,000.00-).

6.2 The share capital of the Company shall be represented by shares subject to and in compliance with the rules laid out in the Law, the SICAR Law and to the provisions set forth in these Articles. The share capital of the Company shall be represented by the following classes (the "Class(es)") of Shares:

- (i) class A shares (the "A Share(s)"), without par value;
- (ii) class B shares (the "B Share(s)"), without par value;
- (iii) class S shares (the "S Share(s)"), without par value;
- (iv) class P shares (the "P Share(s)"), without par value;
- (v) class Y shares (the "Y Share(s)"), without par value; and
- (vi) class Z shares (the "Z Share(s)"), without par value,

all together the A Shares, the B Shares, the S Shares, the P Shares, the Y Shares and the Z Shares, being the "Shares" and each being a "Share".

6.3 The Company currently has an issued and subscribed share capital (the "Issued and Subscribed Share Capital") of one hundred ten thousand euro (EUR 110,000-), divided into eighty-eight thousand (88,000) class A Shares, without par value (the "A Shares Subscribed Amount"), held by the holders of A Shares (the "A Shareholders")

All together the holders of Shares of any and all Classes indicated under article 6.2. and 6.3. being the "Shareholders" and each being a "Shareholder".

6.4 Without prejudice to article 6.2. and 6.3. and in addition to the A Shares Subscribed Amount as defined here above, there may be set up separate premium accounts for A Shares, B Shares, S Shares, P Shares, Y Shares and Z Shares, into which any premium paid on any share in addition to the Net Asset Value per share is transferred (the "Premium"). The amounts of said premium accounts may be used to provide for the payment of any Share which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realized losses or net unrealized depreciation on the Company's investments and/or to make distributions to the Shareholders. The A Shares Subscribed Amount to be issued within the limit of the Authorized Share Capital as defined under article 6.6. below and the relevant Premium, if any, shall be hereafter referred to, respectively, as the "A Shares Principal Amount. As for the B Shares, the S Shares, the P Shares, the Y Shares and the Z Shares, (if any) to be issued within the limits of the Authorized Share Capital as defined under article 6.6. below:

(i) the overall amount of the Net Asset Value related to the B Shares Class shall be referred hereinafter as "B Shares Subscribed Amount" and, including the Premium, as "B Shares Principal Amount"; and

(ii) the overall amount of the Net Asset Value related to the S Shares Class shall be referred hereinafter as "S Shares Subscribed Amount" and, including the Premium, as "S Shares Principal Amount"; and

(iii) the overall amount of the Net Asset Value related to the P Shares Class shall be referred hereinafter as "P Shares Subscribed Amount" and, including the Premium, as "P Shares Principal Amount";

(iv) the overall amount of the Net Asset Value related to the Y Shares Class shall be referred hereinafter as "Y Shares Subscribed Amount" and, including the Premium, as "Y Shares Principal Amount";

(v) the overall amount of the Net Asset Value related to the Z Shares Class shall be referred hereinafter as "Z Shares Subscribed Amount" and, including the Premium, as "Z Shares Principal Amount";

6.5 When the Company offers new A Shares, new B Shares, new S Shares, new P Shares, new Y Shares and new Z Shares for subscription after the incorporation and within the limits of the Authorized Share Capital (as defined below), the price per A Share or per B Share or per S Share or per P Share or per Y Share or per Z Share at which such Shares are offered (the "Issue Price") shall be equal to the Net Asset Value respectively per each class of Shares

6.6 The Company shall have an authorized share capital (the "Authorized Share Capital") of one hundred fifty million (EUR150,000,000.00-), divided into:

- (i) 25 million (25,000,000) class A Shares, without par value;
- (ii) 25 million (25,000,000) class B Shares, without par value;
- (iii) 25 million (25,000,000) class S Shares, without par value;
- (iv) 25 million (25,000,000) class P Shares, without par value;
- (v) 25 million (25,000,000) class Y Shares, without par value;
- (vi) 25 million (25,000,000) class Z Shares, without par value.

6.7. The Board of Directors is authorized, during a period ending five (5) years after the date of publication of these Articles in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, to increase in one or several times the Issued and Subscribed Share Capital within the limits of the Authorized Share Capital. (...)

6.9 Each class of shares can relate to a different kind of Target Investment (as defined in article 23.3 hereafter). Where this is the case, any gain on each Target Investment can be invested in accordance with the investment policy determined by the board of directors for the Target Investment established in relation to a certain Target Investment. Similarly, each portfolio of shares will be invested for the benefit of the class of shares concerned exclusively save as otherwise stated herein. The company will be considered having one legal personality but in so far as third parties, and in particular, creditors of the Company are concerned, the Shareholders holding shares of a certain class of shares relating to a specific Target Investment are only liable for debts relative to a Target Investment relating to that class of shares, in accordance with the law and any relevant contractual provisions.

7.1 The Shares issued in compliance with and according to these Articles are exclusively restricted to Institutional Investors, Professional Investors or Investors qualifying as Well-informed Investors within the meaning of article 2 of the SICAR Law, as indicated in article 9.3. herebelow.

**Art. 8. (Classes of shares / Target Investments).**

8.2 Each Share issued in compliance with and according to these Articles shall cast one vote at every meeting of Shareholder and, if applicable or in any way convened, at separate class meetings of holders of Shares of each Class of Shares issued.

8.3 Without prejudice of article 6 above, when the Shares issued in compliance with and according to these Articles are subscribed for, the relevant Premium (if any) shall be paid in accordance with the terms provided by the Board of Directors, unless otherwise determined by the present Articles and the Shareholders' General Meeting.

8.4 Classes of Shares will be issued in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies.

8.5 The Company may issue different Classes of Shares relating to different Target Investments created by the Company.

8.7 The principle of segregation of assets does not apply between the different share classes.

8.8 The principle of different share classes referring to different Target Investments shall be valid internally for the purposes of profit allocation. However, towards third parties the Company shall be considered as one single entity.

9.6 It is however always understood that in accordance with article 2 of the SICAR Law, the new shareholder shall be a Well-informed investor, who (i) confirmed in writing his adherence to the status of well-informed investor, and (ii) has committed to invest a minimum of EUR 125,000.- in the Company or (iii) has obtained a certification by a credit institution, another professional of the financial sector subject to rules of conduct within the meaning of article 11 of Directive 93/22/EEC, or by a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC assessing the investor's skills, his experience and his knowledge in adequately appraising an investment in private equity and venture capital ("Well-informed Investors").

10.2 To the extent and under the terms permitted by the Law and the SICAR Law and subject to the provisions set forth under article 11 below, the Company however may redeem its own Shares whenever the Board of Directors considers redemption to be in the best interests of the Company and subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by law and these Articles. However and with regard to the A Shares, B Shares, S Shares, P Shares, Y Shares and Z Shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price.

10.3 The Company shall have the right, if the Board of Directors so determines, to satisfy payment of the redemption price to any Shareholder who agrees, in specie by allocating to the shareholder investments from the portfolio of assets of the Company belonging to the Target Investment to which the rights of the respective shareholder relates and equal to the value of the Shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other Shareholders of the Company and the valuation used shall be confirmed by a special report of the auditor of the Company. The costs of any such transfers shall be borne by the transferee.

10.4 The redemption price shall be the Net Asset Value per share of a respective Class of Shares belonging to the Target Investment to which the rights of the respective shareholder whose shares shall be redeemed relates and determined in accordance with the provisions of article 11 as at the Valuation Day specified by the Board of Directors, provided that such Valuation Day shall not precede 90 days since the date of the redemption. Shares may be redeemed on a pro-rata basis between existing Shareholders.

10.5 In addition thereto, the Shares may be redeemed compulsorily, if a Shareholder ceases to be or is found not to be a Well-informed Investor within the meaning of article 2 of the law of 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital. Such compulsory redemption shall be made under the conditions set forth in the Memorandum.

11.1 The Net Asset Value of each Share class in the Company and the Net Asset Value of the Company as a whole (the "Net Asset Values" shall be calculated from time to time by the Board of Directors or any agent appointed by the Board of Directors under the responsibility of the Board, provided the calculation is made at least twice a year, as at 30 June and 31 December of each calendar year as well as on each day by reference to which the Board of Directors approves the pricing of an issue or redemption of Shares in accordance with these Articles, provided that this is in compliance with applicable laws and regulations, such date or time of calculation being referred to herein as the "Valuation Dates".

11.2 The Net Asset Value shall be expressed as a per Share figure within each and all Classes of Shares and shall be determined by:

(i) first, establishing with regard to each and all Classes of Shares: (a) the value of assets less the liabilities of the Company (including any adjustments as considered by the Company to be necessary or prudent) directly referable to the relevant Class of Shares, as well as (b) the relevant adjustment as necessary to take into account the portion of assets less the liabilities of the Company (including any adjustments as considered by the Company to be necessary or prudent) non directly referable to the relevant Class of Shares but attributable thereto as indicated herebelow. As regards of the adjustment under letter (b), the relevant portion of assets and liabilities attributable to each Class of Share has to be

allocated according to the Principal Amount of each Class of Share, further adjusted as necessary to take into consideration any additional fees or distributions to which a particular Share Class may be entitled;

(ii) finally, dividing the total assets and liabilities allocated to each Share Class by the total number of Shares in issue in the respective class on the Valuation Day.

11.3 The valuation of the Company's assets and liabilities shall be determined in accordance with generally accepted valuation principles in compliance with article 5 (3) of the law of 15<sup>th</sup> June 2004 on investment companies in risk capital: (...)

11.4 Different classes of Shares may be subject to different levels of fees and expenses and may be entitled to different distributions, such factors will be taken into consideration in determining the Net Asset Value of each Share class.

11.5 The Net Asset Value for each Share class will be made available to Shareholders at the registered office of the Company within a period of time following the relevant Valuation Day disclosed in the sales documents of the Company.

12.1. The Board of Directors may suspend - for a period not longer than 6 (six) months since the last determination, which can be extended from time to time and each time by the Board of Directors for an equal period of time - the determination of the Net Asset Value during:

(i) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposals or accurate valuation of a substantial portion of the assets owned by the Company would be impracticable;

(ii) any breakdown occurs in the means of information or calculation normally employed in determining the price or value of any of the investments or current stock exchange or market price; or

(iii) when the determination of the net asset value of the underlying funds assets is suspended.

13.5 At the end of every semester of the accounting year, the Board of Directors shall prepare, or procure to be prepared, a report comprising a statement of the investments and other property and assets of the Company forming part of the Company assets as at the end of such period and details of the investments purchased and of the investments sold during the relevant period. The report will be at the disposal of the shareholders on the registered office of the Company.

20.2 Special Shareholders' Meetings may be called at any time by the Board of Directors, the statutory auditors or upon the request of Shareholders representing one-fifth of the Issued and Subscribed Share Capital.

20.5 (d) the extension of the Company's duration;

20.6 The Shareholders' General Meeting by majority vote of the A Shares according to and in compliance with article 20.5(a) may increase or reduce the matters requiring the approval of the A Shares Directors as per article 14.5. above and of the Super Majority as per article 20.5. in addition to any mandatory requirements of law.

23.1 Upon proposal of the Board of Directors, the Shareholders' General Meeting - within the limits provided by the law and in respect of each class of Shares - shall determine the allocation of distributable profits or reserves and the timing and amount of distributions of distributable profits or reserves, provided in any case that the allocation is performed pro-rata to the relevant Principal Amount per each Class of Shares and, within every Class, pro-rata to the Principal Amount of each Share and that any dividend will be distributed as follows: (...)

23.2. It is provided that any and all liquidation proceeds, including but not limited to the A Shares Principal Amount and the B Shares Principal Amount and the S Shares Principal Amount and the P Shares Principal Amount and the Y Shares Principal Amount and the Z Shares Principal Amount will be distributed only after any and all significant Outstanding Debt of the Company as defined hereunder and any interest or other amounts accrued thereon are fully repaid. (...)

23.3 (c) "A Target Investment" means any and all investment assets -including but not limited interest in Portfolio Companies - falling within the scope of the SICAR Law and compliant with the investment policy outlined in the Memorandum as regards to industrial and services small and medium-sized companies based in Europe in general and in the European Union in particular with high growth potential in fast growing counter cyclical sectors and/or planned geographical expansion and characterised by advanced know how and material production capacity of goods and/or service (including but not limited to the take over and management of intangible assets such as trademarks and/or know how). For the purposes of the present provision and elsewhere in this Articles, the assets in question and the relevant pool of assets shall include - without limitation - investment acquired or contracted for, amount receivables, cash and interest accrued or receivables on investments and cash deposit as well as any liabilities and expenses directly or indirectly attached or referable thereto.

23.3 (d) "B Shares Preferential Return" (i) ninety-five (95) per cent of the net profit (the "Net B Profit") resulting from or attached to the B Target Investment (as defined below) to the extent that the annualized performance is lower or equal to six (6) per cent on the B Shares Subscribed Amount; or (ii) the higher of six (6) per cent on the B Shares Subscribed Amount and eighty (80) per cent of the Net B Profit resulting from or attached to the B Target Investment to the extent that the annualized performance is higher than six (6) per cent on the B Shares Subscribed Amount. For the purpose of the present definition and elsewhere in these Articles, Net B Profit means the any and all gross revenue and/or gross payment arising or in any way deriving from the B Target Investment, net of any cost, charge or expense directly or indirectly attributable thereto as well as an amount equal to one (1) per cent of the B Shares Principal Amount (the "B Shares One %"). As for the B Shares One % mentioned above, the Board of Directors may, in its sole discretion,

decide to waive in part or in full. Unless distributed according to the terms and conditions of these Articles, this dividend is capitalised at the end of each financial year net and free of any fee, commission and charge related thereto.

23.3 (f) "B Target Investment" means any and all investment assets - including but not limited interest in Portfolio Companies - falling within the scope of the SICAR Law and compliant with the investment policy outlined in the Memorandum as regards to industrial and services small and medium-sized companies based in Europe in general and in the European Union in particular with high growth potential in fast growing counter cyclical sectors and/or planned geographical expansion and characterised by advanced know how and material production capacity of goods and/or service (including but not limited to the take over and management of intangible assets such as trademarks and/or know how); in this respect, the major business area of interest is the health care sector in general, including outpatient dialysis clinics. For the purposes of the present provision and elsewhere in this Articles, the assets in question and the relevant pool of assets shall include -without limitation - investment acquired or contracted for, amount receivables, cash and interest accrued or receivables on investments and cash deposit as well as any liabilities and expenses directly or indirectly attached or referable thereto.

23.3 (g) "S Shares Preferential Return" (i) ninety-five (95) per cent of the net profit (the "Net S Profit") resulting from or attached to the S Target Investment (as defined below) to the extent that the annualized performance is lower or equal to six (6) per cent on the S Shares Subscribed Amount; or (ii) the higher of six (6) per cent on the B Shares Subscribed Amount and eighty (80) per cent of the Net S Profit resulting from or attached to the S Target Investment to the extent that the annualized performance is higher than six (6) per cent on the S Shares Subscribed Amount. For the purpose of the present definition and elsewhere in these Articles, Net S Profit means the any and all gross revenue and/or gross payment arising or in any way deriving from the S Target Investment, net of any cost, charge or expense directly or indirectly attributable thereto as well as an amount equal to one (1) per cent of the S Shares Principal Amount (the "S Shares One %"). As for the S Shares One % mentioned above, the Board of Directors may, in its sole discretion, decide to waive in part or in full. Unless distributed according to the terms and conditions of these Articles, this dividend is capitalised at the end of each financial year net and free of any fee, commission and charge related thereto.

23.3 (i) "S Target Investment" means any and all investment assets -including but not limited interest in Portfolio Companies - falling within the scope of the SICAR Law and compliant with the investment policy outlined in the Memorandum as regards to industrial and services small and medium-sized companies based in Europe in general and in the European Union in particular with high growth potential and planned geographical expansion and characterised by advanced know how and material production capacity of goods and/or service (including but not limited to the take over and management of intangible assets such as trademarks and/or know how); in this respect, the major business areas of interest are both the audio visual, film production and entertainment sector in general (including production, distribution and promotion of international independent movies with a pre-committed network of international distributors) and the energy industry (with a particular focus on green energy investments). For the purposes of the present provision and elsewhere in this Articles, the assets in question and the relevant pool of assets shall include - without limitation - investment acquired or contracted for, amount receivables, cash and interest accrued or receivables on investments and cash deposit as well as any liabilities and expenses directly or indirectly attached or referable thereto.

23.3 (j) "P Shares Preferential Return" (i) ninety-five (95) per cent of the net profit (the "Net P Profit") resulting from or attached to the P Target Investment (as defined below) to the extent that the annualized performance is lower or equal to six (6) per cent on the P Shares Subscribed Amount; or (ii) the higher of six (6) per cent on the B Shares Subscribed Amount and eighty (80) per cent of the Net P Profit resulting from or attached to the P Target Investment to the extent that the annualized performance is higher than six (6) per cent on the P Shares Subscribed Amount. For the purpose of the present definition and elsewhere in these Articles, Net P Profit means the any and all gross revenue and/or gross payment arising or in any way deriving from the P Target Investment, net of any cost, charge or expense directly or indirectly attributable thereto as well as an amount equal to one (1) per cent of the P Shares Principal Amount (the "P Shares One %"). As for the P Shares One % mentioned above, the Board of Directors may, in its sole discretion, decide to waive in part or in full. Unless distributed according to the terms and conditions of these Articles, this dividend is capitalised at the end of each financial year net and free of any fee, commission and charge related thereto.

23.3 (l) "P Target Investment" means any and all investment assets -including but not limited interest in Portfolio Companies - falling within the scope of the SICAR Law and compliant with the investment policy outlined in the Memorandum as regard to the acquisition and development of real estate related enterprise with a clear exit strategy and in connection with strategic financial partners. The investments in question are to be mainly devoted to 3 sectors: (i) shares of companies operating in real estate whose track records are excellent in term of IRR ( $\geq 20\%$ ) over the last two years realized though capital gains, (ii) new companies created for the development of a specific business in urban areas with great construction demand (residential and commercial mainly); (iii) development of tourist resorts, mainly in the European Union, and renovation of historical buildings. For the purposes of the present provision and elsewhere in this Articles, the assets in question and the relevant pool of assets shall include - without limitation - investment acquired or contracted for, amount receivables, cash and interest accrued or receivables on investments and cash deposit as well as any liabilities and expenses directly or indirectly attached or referable thereto.

23.3 (p) "Z Shares Preferential Return" (i) ninety-five (95) per cent of the net profit (the "Net Z Profit") resulting from or attached to the Z Target Investment (as defined below) to the extent that the annualized performance is lower or equal to six (6) per cent on the Z Shares Subscribed Amount; or (ii) the higher of six (6) per cent on the B Shares

Subscribed Amount and eighty (80) per cent of the Net Z Profit resulting from or attached to the Z Target Investment to the extent that the annualized performance is higher than six (6) per cent on the Z Shares Subscribed Amount. For the purpose of the present definition and elsewhere in these Articles, Net Z Profit means the any and all gross revenue and/or gross payment arising or in any way deriving from the Z Target Investment, net of any cost, charge or expense directly or indirectly attributable thereto as well as an amount equal to one (1) per cent of the Z Shares Principal Amount (the "Z Shares One %"). As for the Z Shares One % mentioned above, the Board of Directors may, in its sole discretion, decide to waive in part or in full. Unless distributed according to the terms and conditions of these Articles, this dividend is capitalised at the end of each financial year net and free of any fee, commission and charge related thereto.

23.3 (r) "Z Target Investment" means any and all distressed investment assets - including but not limited interest in Portfolio Companies - falling within the scope of the SICAR Law and compliant with the investment policy outlined in the Memorandum as regard to special opportunities where is required a highly specialized expertise, in order to actively support the ordinary management of the relevant target company in facing cash constraints and other imbalances. The distressed investment assets in question are to be mainly devoted to 4 sectors: (i) companies with a healthy core business, but which underperforms, (ii) financial securities/assets of distressed balance sheets, (iii) assets deriving from securitization transactions, (iv) other form of financial claims. For the purposes of the present provision and elsewhere in this Article, the assets in question and the relevant pool of assets shall include - without limitation - investment acquired or contracted for, amount receivables, cash and interest accrued or receivables on investments and cash deposit as well as any liabilities and expenses directly or indirectly attached or referable thereto.

26.3 The liquidators will provide to distribute the proceeds of liquidation according to applicable law and subject to the provisions set forth in the present Articles.

### **Version anglaise rectifiée qui remplace la version erronée**

1.1. There hereby exists between the appearing parties, and all those who may become shareholders thereafter, a company (the "Company") in the form of a public limited company ("société anonyme") qualifying as a "société d'investissement en capital à risque (SICAR)", which shall be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), and by the law of 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital, as amended (the "SICAR Law"), and by the present articles of association (the "Articles of Association" or the "Articles").

4.2 The Company may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the development and accomplishment of its purpose to the full extent permitted by the law of June 15, 2004 regarding investment companies in risk capital, as amended ("SICAR") (hereafter the "SICAR Law").

4.3. To the extent permitted by the SICAR Law, the purpose of the Company shall include the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whatsoever form in domestic and foreign companies.

4.4 To the extent permitted by the SICAR Law, the Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates to Well-informed Investors, and within the limits of its investment policy and of the law. The Company may issues securities whose value or yield is linked to specific Compartments (as defined herebelow in these Articles), assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain categories of Shares.

6.1. The issued and subscribed share capital of the SICAR shall, at all times, be equal to its Net Asset Value of the Company (as defined in article 11). The minimum capital added with the share Premium to be reached within one year of the approval of the Company as a SICAR by the Luxembourg Supervisory Authority ("CSSF") is set at one million euros (EUR 1,000,000.00-).

6.2 The share capital of the Company shall be represented by shares subject to and in compliance with the rules laid out in the Law, the SICAR Law and to the provisions set forth in these Articles. The share capital of the Company shall be represented by the following classes (the "Class(es)") of Shares, each of them corresponding to one (and only one) separate and distinct Shares Compartment (the "Shares Compartment(s)") of the share capital and to a separate part of the Company's estate:

- (i) class A shares (the "A Share(s)"), without par value and constitutive of "A Shares Compartment";
- (ii) class B shares (the "B Share(s)"), without par value and constitutive of "B Shares Compartment";
- (iii) class S shares (the "S Share(s)"), without par value and constitutive of "S Shares Compartment";
- (iv) class P shares (the "P Share(s)"), without par value and constitutive of "P Shares Compartment";
- (v) class Y shares (the "Y Share(s)"), without par value and constitutive of "Y Shares Compartment"; and
- (vi) class Z shares (the "Z Share(s)"), without par value and constitutive of "Z Shares Compartment",

all together the A Shares, the B Shares, the S Shares, the P Shares, the Y Shares and the Z Shares, being the "Shares" and each being a "Share".

6.3 The Company had at the time of the transformation of the Company from a SCA into a SA an issued and subscribed share capital (the "Issued and Subscribed Share Capital") of one hundred ten thousand euro (EUR 110,000-), divided into eighty-eight thousand (88,000) class A Shares, without par value (the "A Shares Subscribed Amount"), held by the holders of A Shares (the "A Shareholders").



All together the holders of Shares of any and all Shares Compartments, as indicated under article 6.2. and 6.3. being the "Shareholders" and each being a "Shareholder".

6.4. Without prejudice to article 6.2. and 6.3. and in addition to the relevant Shares Subscribed Amount as defined here above, there may be set up separate premium accounts for A Shares, B Shares, S Shares, P Shares, Y Shares and Z Shares, into which any premium paid on any share in addition to the Net Asset Value per share is transferred (the "Premium"). The amounts of said premium accounts may be used to provide for the payment of any Share representative of the relevant Share Compartment which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realized losses or net unrealized depreciation on the Company's investments underlying the same the relevant Shares Compartment and/or to make distributions to the Shareholders of the relevant Shares Compartment. The A Shares Subscribed Amount to be issued within the limit of the Authorized Share Capital as defined under article 6.6. below and the relevant Premium, if any, shall be hereafter referred to, respectively, as the "A Shares Principal Amount". As for the B Shares, the S Shares, the P Shares, the Y Shares and the Z Shares, (if any) to be issued within the limits of the Authorized Share Capital as defined under article 6.6. below:

(i) the overall amount of the Net Asset Value related to the B Shares Compartment shall be referred hereinafter as "B Shares Subscribed Amount" and, including the Premium, as "B Shares Principal Amount"; and

(ii) the overall amount of the Net Asset Value related to the S Shares Compartment shall be referred hereinafter as "S Shares Subscribed Amount" and, including the Premium, as "S Shares Principal Amount"; and

(iii) the overall amount of the Net Asset Value related to the P Shares Compartment shall be referred hereinafter as "P Shares Subscribed Amount" and, including the Premium, as "P Shares Principal Amount";

(iv) the overall amount of the Net Asset Value related to the Y Shares Compartment shall be referred hereinafter as "Y Shares Subscribed Amount" and, including the Premium, as "Y Shares Principal Amount";

(v) the overall amount of the Net Asset Value related to the Z Shares Compartment shall be referred hereinafter as "Z Shares Subscribed Amount" and, including the Premium, as "Z Shares Principal Amount".

6.5. When the Company offers new A Shares, new B Shares, new S Shares, new P Shares, new Y Shares and new Z Shares for subscription after the incorporation and within the limits of the Authorized Share Capital (as defined below), the price per A Share or per B Share or per S Share or per P Share or per Y Share or per Z Share at which such Shares are offered (the "Issue Price") shall be equal at least to the Net Asset Value respectively per each Shares Compartment as defined in article 11.

6.6. The Company shall have an authorized share capital (the "Authorized Share Capital") of one hundred fifty million (EUR150,000,000.-), divided into:

(i) 25 million (25,000,000) A Shares Compartment, without par value;

(ii) 25 million (25,000,000) B Shares Compartment, without par value;

(iii) 25 million (25,000,000) S Shares Compartment, without par value;

(iv) 25 million (25,000,000) P Shares Compartment, without par value;

(vii) 25 million (25,000,000) Y Shares Compartment, without par value;

(viii) 25 million (25,000,000) Z Shares Compartment, without par value.

6.7. The Board of Directors is authorized, during a period ending five (5) years after the date of publication of these Articles in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, to increase in one or several times the Issued and Subscribed Share Capital within the limits of the Authorized Share Capital (...)

6.9 Each Shares Compartment can relate only to the relevant Target Investment as defined in article 23.3 hereafter and any gain on each Target Investment can be invested in accordance with the investment policy determined by the board of directors for the Target Investment established in relation to a certain Target Investment. Similarly, each portfolio of shares will be invested for the benefit of the Shares Compartment concerned exclusively, save as otherwise stated herein. The Company will be considered having one legal personality but in so far as third parties, and in particular, creditors of the Company are concerned, the Shareholders holding shares of a certain Shares Compartment relating to a specific Target Investment are only liable for debts relative to a Target Investment relating to that Shares Compartment, in accordance with the law and any relevant contractual provisions.

7.1 The Shares issued in compliance with and according to these Articles are exclusively restricted to Institutional Investors, Professional Investors or Investors qualifying as Well-informed Investors within the meaning of article 2 of the SICAR Law, as indicated in article 9.6. herebelow.

7.2 Each Shares Compartment as defined is intended to and do represent an autonomous and independent compartment, corresponding to a separate part of the Company's estate; furthermore each Shares Compartment shall correspond to a distinct part of the assets and liabilities in respect of the corresponding funding. The resolution of the Board creating or increasing one or more Shares Compartment(s) within the limit of the Authorized Share Capital of the Company as defined, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party. Where assets cannot be allocated to a specific Shares Compartment, these assets are allocated on a pro-rata basis in proportion to the value of the Shares or securities whatsoever issued by all the Shares Compartments on the closing date of the relevant accounting year, or by another method determined reasonably and in good faith by the Board.

7.3 As between creditors, each Shares Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of creditors of the Company, that (i) have been designated as relating to a Shares Compartment, on the creation of the Shares Compartment, or (ii) have arisen in connection with the creation, the funding, the operation or the liquidation of a Shares Compartment, are strictly limited to the assets of that Shares Compartment, which shall be exclusively available to satisfy such creditors, except if otherwise provided for in these Articles or in the resolution of the Board which created the relevant Shares Compartment. Creditors of the Company, whose rights are not related to a specific Shares Compartment of the Company, shall have no rights to the assets of any such Shares Compartment. But for the additional number of the Shares to be issued within the limit of the Authorized Capital of the Company as set forth in article 6.6. (Share Capital), no resolution of the Board may be taken to amend the resolution having created such Shares Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the Shareholders or the creditors whose rights related to this Shares Compartment; any decision taken in breach of this provision shall be null and void.

Previous 7.2 to 7.9 being re- numbered 7.4 to 7. 11

**Art. 8. (Shares Compartments and Target Investments).**

8.2 Each Share issued in compliance with and according to these Articles shall cast one vote at every meeting of Shareholder and, if applicable or in any way convened, at separate class meetings of holders of Shares of each Shares Compartment issued.

8.3 Without prejudice of article 6 (Share Capital) above, when the Shares issued in compliance with and according to these Articles are subscribed for, the relevant Premium (if any) shall be paid in accordance with the terms provided by the Board of Directors, unless otherwise determined by the present Articles and the Shareholders' General Meeting.

8.4 Shares Compartments will be issued in accordance with the law of October 24, 2008, amending the SICAR law of June 15, 2004.

8.5 The Company may issue different Shares Compartments relating to different Target Investments created by the Company and each of such Shares Compartment is intended to and do correspond to a distinct compartment of the share capital and to a separate part of the Company's estate according to the provisions of these Articles and the SICAR Law as amended.

8.7 Without prejudice to the provisions of these Articles and the SICAR Law as amended, the principle of segregation of assets and liabilities does apply between different Shares Compartments.

8.8 The principle that each Shares Compartment refers to the relevant (and only the relevant) Target Investments as defined in article 23.3. and that any gain on each Target Investment can be invested in accordance with the investment policy determined by the Boards for the Target Investment established in relation to a certain Target Investment shall be valid for the purpose of the segregation of assets and liabilities between these different Shares Compartments, as well as internally for the purposes of profit allocation in compliance with article 23. The rights of the creditors related to or arising from a Shares Compartment or incurred in connection with the constitution, the funding the functioning or the liquidation of such Shares Compartment are limited to the assets and liabilities of this Shares Compartment. Assets of a Shares Compartment meet exclusively with the rights of the creditors relative to such Shares Compartment, as well as with those of the creditors, whose debt is incurred in connection with the constitution, the funding, the functioning or the liquidation of this Shares Compartment. In the relation between investors and/or creditors, each Shares Compartment is treated as a separate entity.

9.6 It is however always understood that in accordance with article 2 of the SICAR Law, the new shareholder shall be a Well-informed Investor, who (i) confirmed in writing his adherence to the status of Well-informed Investor, and (ii) has committed to invest a minimum of EUR 125,000.- in the Company or (iii) has obtained a certification by a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/CE, by a investment company within the meaning of Directive 2004/39/CE, or by a management company within the meaning of Directive 2001/107/CE assessing his investor's skills, his experience and his knowledge in adequately appraising an investment in private equity and venture capital ("Well-informed Investors").

10.2 To the extent and under the terms permitted by the Law and the SICAR Law and subject to the provisions set forth under article 11 below, the Company however may redeem its own Shares whenever the Board of Directors considers redemption to be in the best interests of the Company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by law and these Articles. However and with regard to the A Shares, B Shares, S Shares, P Shares, Y Shares and Z Shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. Moreover, and except a compulsory redemption as stipulated by paragraph 10.5, it shall not be permitted the redemption of shares of a Shares Compartment, whose Net Asset Value (as defined in article 11) is negative or equal to zero.

10.3 The Company shall have the right, if the Board of Directors so determines, to satisfy payment of the redemption price to any Shareholder who agrees, in specie by allocating to the shareholder investments from the portfolio of assets of the Company belonging to the Target Investment underlying the relevant Shares Compartment to which the rights of the respective shareholder relates and equal to the value of the Shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other Shareholders of the relevant Shares Compartments of the Company and the valuation used shall be confirmed by a special report of the auditor of the Company. The costs of any such transfers shall be borne by the transferee.

10.4 The redemption price shall be the Net Asset Value per share of a respective Shares Compartment belonging to the underlying Target Investment to which the rights of the respective shareholder whose shares shall be redeemed relates and determined in accordance with the provisions of article 11 as at the Valuation Day specified by the Board of Directors, provided that such Valuation Day shall not precede 90 days since the date of the redemption. Shares may be redeemed on a pro-rata basis between existing Shareholders.

10.5 In addition thereto, the Shares may be redeemed compulsorily, if a Shareholder ceases to be or is found not to be a Well-informed Investor within the meaning of article 2 of the SICAR Law relating to the investment company in risk capital. In this case and if the Net Asset Value of the relevant Shares Compartment is negative or equal to zero, the redemption price of the Shares to be redeemed compulsorily shall be equal to zero Euros. Such compulsory redemption shall be made under the conditions set forth in the Memorandum.

11.1 The Net Asset Value of each Share Compartment (the "Net Asset Value") in the Company and the Net Asset Value of the Company, the latter being equal to the relative value of the sum of the different Net Asset Values of all of the Shares Compartments, shall be calculated from time to time by the Board of Directors or any agent appointed by the Board of Directors under the responsibility of the Board, provided the calculation is made at least twice a year, as at 30 June and 31 December of each calendar year as well as on each day by reference to which the Board of Directors approves the pricing of an issue or redemption of Shares in accordance with these Articles, provided that this is in compliance with applicable laws and regulations, such date or time of calculation being referred to herein as the "Valuation Date".

11.2 The Net Asset Value shall be expressed as a per Share figure within each and all Shares Compartments and shall be determined by:

(i) first, establishing with regard to each and all Shares Compartments: (a) the value of assets less the liabilities of the Company (including any adjustments as considered by the Company to be necessary or prudent) directly referable to the relevant Shares Compartment, as well as (b) the relevant adjustment as necessary to take into account the portion of assets less the liabilities of the Company (including any adjustments as considered by the Company to be necessary or prudent) non directly referable to the relevant Shares Compartment but attributable thereto as indicated herebelow. As regards of the adjustment under letter (b), the relevant portion of assets and liabilities attributable to each Shares Compartment has to be allocated according to the Principal Amount of each Shares Compartment, further adjusted as necessary to take into consideration any additional fees or distributions to which a particular Shares Compartment may be entitled;

(ii) finally, dividing the total assets and liabilities allocated to each Shares Compartment by the total number of Shares in issue in the respective compartment on the Valuation Day.

11.3 The valuation of the Company's assets and liabilities shall be determined in accordance with generally accepted valuation principles in compliance with article 5 (3) of the SICAR Law: (...)

11.4 Different Shares Compartments may be subject to different levels of fees and expenses and may be entitled to different distributions; such factors will be taken into consideration in determining the Net Asset Value of each Shares Compartment.

11.5 The Net Asset Value for each Shares Compartment will be made available to Shareholders at the registered office of the Company within a period of time following the relevant Valuation Day disclosed in the sales documents of the Company.

New 11.7 On the assumption of a Net Asset Value of a Shares Compartment negative or equal to zero, and after having informed the CSSF and the Shareholders of the relevant Shares Compartment, the Board of Directors may either carry out a reduction and an increase of capital within the said Shares Compartment (successively and in an undifferentiated order) or proceed to any other operation, which the Board will consider appropriate, in particular for the interests of the Company and its Shareholders.

12.1 The Board of Directors may suspend - for a period not longer than 12 (twelve) months since the last determination, which can be extended from time to time and each time by the Board of Directors for an equal period of time - the determination of the Net Asset Value relating to one or several Shares Compartment(s) of the Company during:

(i) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposals or accurate valuation of a substantial portion of the assets owned by the Company would be impracticable;

(ii) any breakdown occurs in the means of information or calculation normally employed in determining the price or value of any of the investments or current stock exchange or market price; or

(iii) when the determination of the net asset value of the underlying funds assets is suspended.

New 12.2 The suspension of the Net Asset Value relating to one or several Shares Compartment(s) of the Company has no economic effect whatsoever on the Net Asset Value relating to the others Shares Compartments.

13.5 Within 90 (ninety) days of the end of every 6 (six) months of each accounting period, the Board of Directors shall prepare, or procure to be prepared, and send, or procure that there is sent, to each Shareholder a report comprising a statement of the investments and other property and assets of the Company forming part of the Company assets as at the end of such period and details of the investments purchased and of the investments sold and otherwise disposed of during the relevant period. The report relating to the end of each accounting period shall be audited by the auditors.

20.2 Special Shareholders' Meetings may be called at any time by the Board of Directors, the statutory auditors or upon the request of Shareholders representing one-fifth of the Issued and Subscribed Share Capital. Special Meetings of only a Shares Compartment's Shareholders may be called at any time by the Board of Directors, when the issues of the agenda to be considered at such meetings concern and are limited to the said Shares Compartment.

20.5 (d) extension of the Company's duration;

20.6 The following decision of the Shareholders' General Meeting requires to be taken with the shareholders' unanimity:

(a) renunciation of SICAR status of the Company;

23.1 Upon proposal of the Board of Directors, the Shareholders' General Meeting - within the limits provided by the law and in respect of each Shares Compartment - shall determine the allocation of distributable profits or reserves and the timing and amount of distributions of distributable profits or reserves, provided in any case that the allocation is performed pro-rata to the relevant Principal Amount per each Shares Compartment and, within every Shares Compartment, pro-rata to the Principal Amount of each Share and that any dividend will be distributed as follows:

items (a) to (g) remaining unchanged.

23.2. It is provided that any and all liquidation proceeds, including but not limited to the A Shares Principal Amount and the B Shares Principal Amount and the S Shares Principal Amount and the P Shares Principal Amount and the Y Shares Principal Amount and the Z Shares Principal Amount will be distributed only after any and all significant outstanding debt of the Company and any interest or other amounts accrued thereon are fully repaid. (...)

23.3 (c) "A Target Investment" means any and all investment assets - including but not limited interest in Portfolio Companies - falling within the scope of the SICAR Law and compliant with the investment policy outlined in the Memorandum as regards to industrial manufacturing, servicers, and advisory companies based in Europe, with high growth potential, characterized by advanced know how and material production capacity of goods and/or service (including but not limited to the take over and management of intangible assets such as trademarks and/or know how). For the purposes of the present provision and elsewhere in this Articles, the assets in question and the relevant pool of assets shall include - without limitation - investment acquired or contracted for, amount receivables, cash and interest accrued or receivables on investments and cash deposit as well as any liabilities and expenses directly or indirectly attached or referable thereto.

23.3 (d) "B Shares Preferential Return" means an amount equal to (i) ninety-five (95) per cent of the net profit (the "Net B Profit") resulting from or attached to the B Target Investment (as defined below) to the extent that the annualized performance is lower or equal to six (6) per cent on the B Shares Subscribed Amount; or (ii) the higher of six (6) per cent on the B Shares Subscribed Amount and eighty (80) per cent of the Net B Profit resulting from or attached to the B Target Investment to the extent that the annualized performance is higher than six (6) per cent on the B Shares Subscribed Amount. For the purpose of the present definition and elsewhere in these Articles, Net B Profit means the any and all gross revenue and/or gross payment arising or in any way deriving from the B Target Investment, net of any cost, charge or expense directly or indirectly attributable thereto as well as an amount equal to one (1) per cent of the B Shares Principal Amount (the "B Shares One %"). As for the B Shares One % mentioned above, the Board of Directors may, in its sole discretion, decide to waive in part or in full. Unless distributed according to the terms and conditions of these Articles, this dividend is capitalised at the end of each financial year net and free of any fee, commission and charge related thereto.

23.3 (f) "B Target Investment" means any and all investment assets - including but not limited interest in Portfolio Companies - falling within the scope of the SICAR Law and compliant with the investment policy outlined in the Memorandum as regards to investments in the healthcare business. In this respect, the major business areas of interest are: (i) the acquisition and management of a free-standing health clinics, hospitals and clinics for elderly people; (ii) the production and distribution of medical equipment in general including dialysis equipment and of plasma cutting machines. For the purposes of the present provision and elsewhere in this Articles, the assets in question and the relevant pool of assets shall include - without limitation - investment acquired or contracted for, amount receivables, cash and interest accrued or receivables on investments and cash deposit as well as any liabilities and expenses directly or indirectly attached or referable thereto.

23.3 (g) "S Shares Preferential Return" means an amount equal to (i) ninety-five (95) per cent of the net profit (the "Net S Profit") resulting from or attached to the S Target Investment (as defined below) to the extent that the annualized performance is lower or equal to six (6) per cent on the S Shares Subscribed Amount; or (ii) the higher of six (6) per cent on the B Shares Subscribed Amount and eighty (80) per cent of the Net S Profit resulting from or attached to the S Target Investment to the extent that the annualized performance is higher than six (6) per cent on the S Shares Subscribed Amount. For the purpose of the present definition and elsewhere in these Articles, Net S Profit means the any and all gross revenue and/or gross payment arising or in any way deriving from the S Target Investment, net of any cost, charge or expense directly or indirectly attributable thereto as well as an amount equal to one (1) per cent of the S Shares Principal Amount (the "S Shares One %"). As for the S Shares One % mentioned above, the Board of Directors may, in its sole discretion, decide to waive in part or in full. Unless distributed according to the terms and conditions of these Articles, this dividend is capitalised at the end of each financial year net and free of any fee, commission and charge related thereto.

23.3 (i) "S Target Investment" means any and all investment assets - including but not limited interest in Portfolio Companies - falling within the scope of the SICAR Law and compliant with the investment policy outlined in the Memorandum as regards to the acquisition of investments in the alternative energy industry. In this respect, the major business areas of interest is the production, transmission, and distribution of alternative energy, such as wind, biomass, solar, and traditional energy. For the purposes of the present provision and elsewhere in this Articles, the assets in question and the relevant pool of assets shall include - without limitation - investment acquired or contracted for, amount receivables, cash and interest accrued or receivables on investments and cash deposit as well as any liabilities and expenses directly or indirectly attached or referable thereto.

23.3 (j) "P Shares Preferential Return" means an amount equal to (i) ninety-five (95) per cent of the net profit (the "Net P Profit") resulting from or attached to the P Target Investment (as defined below) to the extent that the annualized performance is lower or equal to six (6) per cent on the P Shares Subscribed Amount; or (ii) the higher of six (6) per cent on the B Shares Subscribed Amount and eighty (80) per cent of the Net P Profit resulting from or attached to the P Target Investment to the extent that the annualized performance is higher than six (6) per cent on the P Shares Subscribed Amount. For the purpose of the present definition and elsewhere in these Articles, Net P Profit means the any and all gross revenue and/or gross payment arising or in any way deriving from the P Target Investment, net of any cost, charge or expense directly or indirectly attributable thereto as well as an amount equal to one (1) per cent of the P Shares Principal Amount (the "P Shares One %"). As for the P Shares One % mentioned above, the Board of Directors may, in its sole discretion, decide to waive in part or in full. Unless distributed according to the terms and conditions of these Articles, this dividend is capitalised at the end of each financial year net and free of any fee, commission and charge related thereto

23.3 (l) "P Target Investment" means any and all investment assets -including but not limited interest in Portfolio Companies -falling within the scope of the SICAR Law and compliant with the investment policy outlined in the Memorandum as regard to the acquisition and development of top luxury real estate resorts, with a clear exit strategy and in connection with strategic financial partners. The investments in question mainly devoted to the development of top luxury tourist resorts, also through the renovation of historical buildings. For the purposes of the present provision and elsewhere in this Articles, the assets in question and the relevant pool of assets shall include - without limitation - investment acquired or contracted for, amount receivables, cash and interest accrued or receivables on investments and cash deposit as well as any liabilities and expenses directly or indirectly attached or referable thereto.

23.3 (p) "Z Shares Preferential Return" means an amount equal to (i) ninety-five (95) per cent of the net profit (the "Net Z Profit") resulting from or attached to the Z Target Investment (as defined below) to the extent that the annualized performance is lower or equal to six (6) per cent on the Z Shares Subscribed Amount; or (ii) the higher of six (6) per cent on the B Shares Subscribed Amount and eighty (80) per cent of the Net Z Profit resulting from or attached to the Z Target Investment to the extent that the annualized performance is higher than six (6) per cent on the Z Shares Subscribed Amount. For the purpose of the present definition and elsewhere in these Articles, Net Z Profit means the any and all gross revenue and/or gross payment arising or in any way deriving from the Z Target Investment, net of any cost, charge or expense directly or indirectly attributable thereto as well as an amount equal to one (1) per cent of the Z Shares Principal Amount (the "Z Shares One %"). As for the Z Shares One % mentioned above, the Board of Directors may, in its sole discretion, decide to waive in part or in full. Unless distributed according to the terms and conditions of these Articles, this dividend is capitalised at the end of each financial year net and free of any fee, commission and charge related thereto.

23.3 (r) "Z Target Investment" means any and all distressed investment assets - including but not limited interest in Portfolio Companies - falling within the scope of the SICAR Law and compliant with the investment policy outlined in the Memorandum as regard to special opportunities where is required a highly specialized expertise, in order to actively support the ordinary management of the relevant target company in facing cash constraints and other imbalances. The distressed investment assets in question are to be mainly devoted to 3 sectors: (i) companies with a healthy core business, but which underperforms, (ii) financial securities/assets of distressed balance sheets, (iii) other form of financial claims. For the purposes of the present provision and elsewhere in this Article, the assets in question and the relevant pool of assets shall include -without limitation - investment acquired or contracted for, amount receivables, cash and interest accrued or receivables on investments and cash deposit as well as any liabilities and expenses directly or indirectly attached or referable thereto.

26.3 The liquidators will provide to distribute the proceeds of liquidation according to applicable law and subject to the provisions set forth in the present Articles.

Each Shares Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of any other Shares Compartment of the Company or the Company itself. The liquidation of the last Shares Compartment of the Company leads the liquidation of the Company. The liquidation of a Shares Compartment will be within the competence of the Board of Directors.

26.4 If a Shares Compartment is liquidated, or if a Shares Compartment temporarily or permanently ceases to be able to fulfill its obligations vis-à-vis the relevant creditors or other transaction parties, the assets of the respective Shares Compartment will be realized, subject to special rights or restrictions to be reasonably and in good faith determined by the Board.

### Version française erronée

1.1. Il existe entre les parties comparantes, et tous ceux qui deviendront actionnaires ci-après, une société (la "Société") en la forme d'une société anonyme qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR), soumises aux lois du Grand Duché de Luxembourg, notamment à la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi"), et à la loi du 15 juin 2004 relative à la Société d'investissement en capital à risque (la "Loi SICAR") et aux présents statuts (les "Statuts").

4.2. La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles au développement et à l'accomplissement de son objet dans les limites les plus larges prévues par la loi du 15 juin 2004 relatif aux sociétés d'investissement en capital à risque ("SICAR") (ci-après "la loi sur la SICAR").

4.3. Dans les limites permises par la loi sur la SICAR, l'objet de la Société inclura l'acquisition, la gestion, l'amélioration et la disposition des participations dans quel que soit la forme des sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

4.4 Dans les limites permises par la loi sur les SICAR, la Société peut emprunter dans toute forme et procéder à une émission privée de bonds, billets, valeur mobilière, obligations et certificats aux investisseurs avertis, et dans les limites de ses politiques d'investissement et de la loi.

6.2 Le capital social de la Société sera représenté par des actions conformément aux règles prescrites par la loi, la Loi sur la SICAR et les dispositions établies dans ses Statuts. Le capital social de la Société sera représenté par les classes suivantes d'action (la/les "Classe(s)"):

- (i) actions de la classe A (l'/les "Action(s) A"), sans valeur nominale;
  - (ii) actions de la classe B (l'/les "Action(s) B"), sans valeur nominale;
  - (iii) actions de la classe S (l'/les "Action(s) S"), sans valeur nominale;
  - (iv) actions de la classe P (l'/les "Action(s) P"), sans valeur nominale;
  - (v) actions de la classe Y (l'/les "Action(s) Y"), sans valeur nominale;
- et
- (vi) actions de la classe Z (l'/les "Action(s) Z"), sans valeur nominale.

Ensemble les Actions A, les Actions B, les Actions S, les Actions P, les Actions Y et les Actions Z étant les "Actions" et chacune étant une "Action".

6.3 La Société a actuellement un capital social (le "capital souscrit") de cent dix mille euros (EUR 110.000,-), divisé en quatre-vingt huit mille (88.000) Actions A, sans valeur nominale (le "Montant Souscrit des Actions A"), détenu par les détenteurs d'actions A (les "Actionnaires A").

Ensemble les détenteurs d'Actions de chaque classe d'actions indiquée sous l'article 6.2 et 6.3 étant les "Actionnaires" et chacune étant un "Actionnaire".

6.4 Sans préjudice des articles 6.2 et 6.3 et en plus du montant souscrit des Actions A comme défini ci-dessus, il peut être fixé des comptes de prime d'émission séparée pour les Actions A, les Actions B, les Actions S, les Actions P, les Actions Y et les Actions Z dans lesquels toute prime d'émission payée sur chaque action en plus de la Valeur Nette d'Inventaire par action sera transférée (la "Prime"). Les montants de ces dits comptes primes d'émission peuvent être utilisés afin de fournir le paiement de toute Action que la Société peut racheter de ses Actionnaires, pour compenser toutes pertes réalisées nette ou dépréciation nette non réalisée des investissements de la Société et/ou pour faire des distributions aux Actionnaires. Le montant souscrit des Actions A à être émis dans la limite du capital autorisé comme défini sous l'article 6.6 ci-dessous et la prime, s'il y a, sera ci-après dénommé, respectivement, comme le "Montant Principal des Actions A". Comme pour les Actions B, les Actions S, les Actions P, les Actions Y et les Actions Z (s'il y en a) à être émises dans les limites du capital autorisé comme défini à l'article 6.6 ci-dessous:

- (i) le montant général de la Valeur Nette d'Inventaire relative à la Classe d'Actions B sera désigné ci-après comme "le Montant Souscrit des Actions B" et, comprenant la Prime, comme "le Montant Principal des Actions B"; et
- (ii) le montant général de la Valeur Nette d'Inventaire relative à la Classe d'Actions S sera désigné ci-après comme "le Montant Souscrit des Actions S" et, comprenant la Prime, comme le "Montant Principal des Actions S";
- (iii) le montant général de la Valeur Nette d'Inventaire relative à la Classe d'Actions P sera désigné ci-après comme "le Montant Souscrit des Actions P" et, comprenant la Prime, comme le "Montant Principal des Actions P";
- (iv) le montant général de la Valeur Nette d'Inventaire relative à la Classe d'Actions Y sera désigné ci-après comme "le Montant Souscrit des Actions Y" et, comprenant la Prime, comme le "Montant Principal des Actions Y"; et
- (vi) le montant général de la Valeur Nette d'Inventaire relative à la Classe d'Actions Z sera désigné ci-après comme "le Montant Souscrit des Actions Z" et, comprenant la Prime, comme le "Montant Principal des Actions Z".

6.5 Lorsque la Société offre des nouvelles Actions A, des nouvelles Actions B, des nouvelles Actions S, des nouvelles Actions P, des nouvelles Actions Y et des nouvelles Actions Z pour souscription après la constitution (création) et dans les limites du Capital Social Autorisé (comme défini ci-dessous), le prix par Action A ou par Action B ou par Action S ou par Action P ou par Action Y ou par Action Z selon les Actions offertes (le "Prix d'Emission") sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire respective à chaque classe d'Actions.

6.6 La Société aura un capital social autorisé (le "Capital Social Autorisé") de cent cinquante millions d'euros (EUR 150.000.000) représenté par:

- (i) 25 millions (25.000.000) d'Actions de classe A, sans valeur nominale
- (ii) 25 millions (25.000.000) d'Actions de classe B, sans valeur nominale
- (iii) 25 millions (25.000.000) d'Actions de classe S, sans valeur nominale
- (iv) 25 millions (25.000.000) d'Actions de classe P, sans valeur nominale
- (v) 25 millions (25.000.000) d'Actions de classe Y, sans valeur nominale
- (vi) 25 millions (25.000.000) d'Actions de classe Z, sans valeur nominale.

6.9 Chaque classe d'action peut relever d'une différente sorte de Cible d'Investissement (comme défini dans l'article 23.3 ci-après). Où c'est le cas, tout gain de chaque Cible d'Investissement peut être investi conformément à la politique d'investissement déterminée par le conseil d'administration pour la Cible d'Investissement établie en relation avec une certaine cible d'investissement. Similairement, chaque portefeuille d'actions sera investi au profit exclusif de la classe d'action concernée sauf dérogation par les présentes Statuts. La Société sera considérée comme ayant une personnalité juridique mais dans la mesure où les parties tiers, et en particulier, les débiteurs de la Société sont concernés, les Actionnaires détenteurs d'actions d'une certaine classe d'actions relatives à une Cible d'Investissement spécifique sont seulement responsables des dettes relatives à une cible d'investissement relatif à cette classe d'actions, conformément à la loi et à toute clauses contractuelles.

7.1 Les actions émises conformément à ces Statuts sont exclusivement restreintes à des Investisseurs Institutionnels, des Investisseurs Professionnels ou tout autre Investisseurs qualifiés d'investisseurs avertis conformément à l'article 2 de la loi sur les SICAR, comme indiqué dans l'article 9.3 ci-dessous.

#### **Art. 8. Classes d'Actions / Cibles d'Investissements.**

8.2 Chaque Action émise conformément aux présents Statuts donne droit à un vote à chaque assemblée des actionnaires et si applicable et dûment convoquée, à chaque assemblée séparée de classe de détenteurs d'actions de chaque classe d'actions émises.

8.3 Sans préjudice de l'article 6 ci-dessus, quand les Actions émises conformément aux Statuts ont été souscrites, la prime concernée (s'il y en a) sera payée en fonctions des conditions établies par le Conseils d'Administration, à moins qu'il n'en soit disposé autrement par les présents Statuts et par l'Assemblée Générales des Actionnaires.

8.4 Des Classes d'Actions seront émises conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

8.5 La Société peut émettre différentes classes d'actions relatives à différentes Cible d'Investissements créées par la Société.

8.7 Le principe de la séparation des actifs ne s'applique pas entre les différentes classes d'actions.

8.8. Le principe des différentes classes d'action relatives aux différentes cibles d'investissement sera valide en interne pour les besoins de l'attribution de bénéfice. Cependant à l'égard de tiers la Société est considérée comme une seule entité.

9.6 Il est cependant toujours compris que conformément à l'article 2 de la loi sur la SICAR, le nouvel actionnaire devra être un Investisseur Averti, qui (i) a confirmé par écrit son adhésion au statut d'investisseur averti, et (ii) s'est engagé à investir un minimum de EUR 125.000,- dans la Société ou (iii) a obtenu une certification par un institut de crédit, un autre professionnel du secteur financier soumis aux règles de conduite dans le sens de l'article 11 de la Directive 93/22/EEC, ou par une société de gestion dans le sens de la Directive 2001/107/EC évaluant les qualités de l'investisseur, son expérience et sa connaissance en matière de Venture Capital et Private Equity ("Investisseurs Avertis").

10.2. Dans les limites et conformément aux conditions stipulées par la Loi et par la Loi sur les SICAR et des clauses de l'article 11 ci-dessous, la Société peut cependant racheter ses propres Actions lorsque le Conseil d'Administration considère le rachat comme étant dans le meilleur intérêt de la Société et aux termes et conditions qu'il déterminera et dans les limites établies par la loi et ces Statuts. Cependant et en fonctions des actions A, des Actions B, des Actions S, des Actions P, des Actions Y et des Actions Z à être racheté le rachat peut seulement être décidé dans si des réserves distribuables suffisantes sont disponibles au regard du prix d'achat.

10.3. La Société aura le droit, si le Conseil d'Administration le détermine, de satisfaire le paiement du prix de rachat à tout Actionnaire qui est d'accord en nature, plus particulièrement en distribuant à cet actionnaire les investissements du portefeuille d'actifs de la société appartenant à la Cible d'Investissement à laquelle les droits de cet actionnaire sont affectée et conformément à la valeur des actions à rachetée. La nature et le type des actifs à transféré dans un tel cas sera déterminé sur une base juste et raisonnable et sans préjudice des intérêts des autres actionnaires de la Société et l'évaluation utilisée sera confirmé par un rapport spéciale du réviseur d'entreprise de la Société. Les coûts de tous transferts seront supportés par le cessionnaire.

10.4. Le prix de rachat sera la valeur nette d'inventaire par action de la classe respective d'action appartenant à la Cible d'Investissement à laquelle les droits de l'actionnaire dont les actions en question seront rachetés sont affectés, déterminé conformément aux dispositions de l'article 11 à la date d'évaluation spécifiée par le Conseil d'Administration, à condition que cette date d'évaluation ne précédera pas 90 jours depuis la date de rachat. Les Actions peuvent être rachetées sur la base du pro rata entre les actionnaires existants.

10.5. De plus, les Actions seront rachetées obligatoirement, si un Actionnaire cesse d'être ou s'avère ne pas être un Investisseur Averti dans le sens de l'article 2 de la loi du 15 juin 2004 relative aux sociétés d'investissement en capital à risque. Ce rachat obligatoire sera fait sous les conditions établies dans le Prospectus.

11.1. La valeur nette d'inventaire de chaque classe d'actions de la Société et la valeur nette d'inventaire de la Société dans sa totalité (la "Valeur Nette d'Inventaire") sera calculée par le Conseil d'Administration ou tout autre agent nommé par le Conseil d'Administration sous la responsabilité du Conseil, fournissant au moins deux fois par an un calcul, au 30 juin et 31 décembre de chaque année calendaire aussi bien que le jour en référence duquel le Conseil d'Administration approuve le prix d'émission ou le rachat des Actions conformément aux Statuts, fournissant cela conformément aux lois et réglementations applicables, à cette date ou au temps du calcul étant référencé comme la "la date d'évaluation".

11.2. La Valeur d'inventaire sera exprimée pour chaque action dans chacune et toutes les classes d'actions et sera déterminée par:

(i) d'abord, établissant au regard de chaque et toute classes d'action: (a) la valeur des actifs moins les passifs de la Société (incluant tout ajustement considéré par la Société comme nécessaire ou prudent) directement référé à la classe d'action concernée, aussi bien que (b) les ajustement concernés comme nécessaire pour prendre en compte une portion d'actif moins les passifs de la Société (incluant tous ajustement considéré comme nécessaire ou prudent par la Société) non directement référé à la classe d'action concernée mais distribuable comme indiqué ci-dessus. Au regard des ajustements sous la lettre (b), la portion concernée des actifs et passifs attribuable à chaque classe d'action à distribué selon le montant principal de chaque classe d'action, ajusté si nécessaire pour prendre en considération tous frais distributions additionnels pour lesquels une classe d'action particulière peut être autorisée;

(ii) finalement, divisant le total des actifs et passifs répartis à chaque classe d'action par le nombre total d'action émises dans les classes respectives au jour d'évaluation.

11.4. Les différentes classes d'action peuvent être soumises aux différent frais et dépenses et peuvent être autorisée à différentes distribution, ces facteurs seront pris en considération dans la détermination de la valeur nette d'inventaire de chaque classe d'action.

11.5. La Valeur Nette d'Inventaire pour chaque classe d'action sera rendu disponible aux actionnaires au siège social de la Société dans une période de temps suivant le jour d'évaluation concernée indiquée dans les documents de vente de la Société.

12.1. Le Conseil d'Administration peut suspendre - pour une période n'excédant pas 6 (six) mois depuis la dernière détermination, qui peut être étendu de temps à autre et chaque fois par le conseil d'administration pour une période de temps égal- la détermination de la valeur nette d'inventaire pendant:

(i) l'existence de tout état d'affaires qui constitue une urgence comme résultat de laquelle une évaluation précise d'une portion substantielle des actifs possédés par la Société serait impraticable;

(ii) toute rupture apparaissant dans les moyens d'information ou de calcul normalement utilisés dans la détermination du prix ou de la valeur de tout les investissement ou actuel bourse ou prix du marché; ou

(iii) lorsque la détermination de la valeur nette d'inventaire la valeur nette d'actifs des avoirs sous-jacents est suspendue est suspendu.

13.5. 14.12.2007 A la fin de chaque semestre de l'année comptable, le Conseil d'Administration préparera, ou procura pour être préparé, un rapport comprenant un état des investissements et autres biens et actifs de la Société formant une part des actifs de la Société à la fin de cette période et les détails des investissements achetés et des investissements cédés pendant la période concernée. Le rapport sera à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

20.2. Des Assemblées spéciales d'Actionnaires pourront être convoquées à n'importe quel moment par le Conseil d'Administration, par les réviseurs d'entreprises ou sur la demande des Actionnaires représentant un dixième du capital social.

20.6. L'Assemblée Générale des Actionnaires par un vote majoritaire des Actionnaires A en accord et en conformité avec l'article 20.5(a) peut augmenter ou réduire les questions qui requièrent l'accord des Administrateurs d'Actions A selon l'article 14.5 ci-dessus et de la majorité supérieure selon l'article 20.5 en supplément à toute exigence obligatoire de la loi.

23.1. Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale des Actionnaires - dans les limites déterminées par la loi et en respect avec chaque classe d'Actions - pourra déterminer le répartition des bénéfices distribuables ou réserves et le moment et le montant des distributions de bénéfices distribuables ou réserves, étant déterminés dans tous les cas que la répartition sera exécutée au pro-rata du Montant Principale respectif pour chaque Classe d'Actions et, dans chaque Classe, au pro-rata du Montant Principal de chaque Action et que chaque dividende sera distribuée de la façon suivante: (...)

23.2 Il est déterminé que tous les revenus de liquidation, en incluant, mais sans être limitatif, le Montant Principal des Actions A et le Montant Principal des Actions B et le Montant Principal des Actions S et le Montant Principal des Actions P et le Montant Principal des Actions Y et le Montant Principal des Actions Z seront distribués seulement après que toutes les Dettes de la Société comme défini ci-dessus et que tout intérêt ou autre montant accumulé soient totalement payés. (...)



23.3 (c) "Cible d'Investissement A" signifie tout actif d'investissement -incluant mais n'étant pas limités aux intérêts dans le Portefeuille des Sociétés - tombant dans la portée de la loi SICAR et conformément à la politique d'investissement décrite dans le Prospectus qui concerne des petites et moyennes sociétés industrielles ou de services basées en Europe en général et dans l'Union Européenne en particulier avec un haut potentiel de croissance dans les secteurs cycliques de croissance rapide et/ou des expansions géographiques planifiées et caractérisées par un savoir faire avancé et une capacité de production matérielle de biens et/ou de services (incluant mais sans être limité à la reprise et à la gestion d'immobilisations incorporelles tels que les marques déposées et/ou le savoir faire). Pour les besoins de la présente clause et à tout autre endroit dans ces Statuts, les actifs en question et l'ensemble pertinent d'actifs devront inclure - sans limitation - les investissements acquis ou contractés pour, les montants à recevoir, les liquidités et intérêts augmentés ou recevables dans des investissements et dépôt de liquidités aussi bien que n'importe quelles dettes et dépenses directement ou indirectement attachés ou faisant référence à ce qui a été décrit ici.

23.3 (d) "Rendement Préférentiel d'Actions B" signifie (i) quatre-vingt quinze (95) pour cent des bénéfices nets (les "Bénéfices Nets B") résultant ou attachés à la Cible d'Investissement B (comme défini ci-dessous) si la performance annuelle est inférieure ou égale à six (6) pour cent du Montant Souscrit des Actions B; ou (ii) le montant le plus élevé de six (6) pour cent du Montant Souscrit des Actions B et quatre-vingts (80) pour cent des Bénéfices Nets B provenant ou attachés à la Cible d'Investissement B dans la mesure où la performance annuelle est supérieure que six (6) pour cent du Montant Souscrit des Actions B. Pour les besoins de la présente définition et ailleurs dans ces Statuts, le Bénéfice Net B signifie que chaque et tous les revenus bruts et/ou paiement brut résultant ou d'une quelconque façon découlant de la Cible d'Investissement B, net de tout coût, charge ou dépense directement ou indirectement y attribuable plus un montant égal à un (1) pour cent du Montant Principal d'Actions B (le "% des Actions B"). Comme pour le % d'Actions B mentionnée ci-dessus, le Conseil d'Administration pourrait, dans sa seule discrétion, décider d'y renoncer en partie ou pour la totalité. A l'exception de la distribution conformément aux termes et conditions de ces Statuts, ces dividendes sont capitalisés à la fin de chaque année financière nets et libres d'un quelconque honoraire, commission ou autre charge décrite ici.

23.3 (f) "Cible d'investissement B" signifie tout actif d'investissement -incluant mais n'étant pas limité aux intérêts dans le Portefeuilles de Sociétés - tombant dans la portée de la loi SICAR et en conformité avec les règlements de placements décrits dans le Prospectus en ce qui concerne les petites et moyennes entreprises du secteur industriel et des services basées en Europe en général et dans l'Union Européenne en particulier avec un potentiel élevé de croissance dans des secteurs à croissance rapide et cycliques et/ou avec des planifications d'expansions géographiques et caractérisés par un savoir faire avancé et une capacité de production matérielle de biens et/ou services (comprenant mais sans limiter, la prise de contrôle et la direction d'immobilisations incorporelles tels que des marques déposées et/ou du savoir faire); à cet égard, le secteur majeur d'affaires d'intérêts est le secteur de la santé en général, y compris les cliniques à consultations externes. Pour les besoins de la présente clause et ailleurs dans ces Statuts, les actifs en question et l'ensemble des actifs pertinents devront inclure - sans limitation - investissements acquis ou contractés pour, montants recevables, liquide et intérêts accumulés ou recevables dans des placements et dépôts de liquide aussi bien que dans une quelconque dette et dépense directement ou indirectement attachée ou ayant trait à ceci.

23.3 (g) "Rendement Préférentiel d'Actions S" (i) quatre-vingt quinze (95) pour cent des bénéfices nets (les "Bénéfices Nets S") résultant ou attachés à la Cible d'Investissement S (comme défini ci-dessous) si la performance annuelle est inférieure ou égale à six (6) pour cent du Montant Souscrit des Actions S; ou (ii) le montant le plus élevé de six (6) pour cent du Montant Souscrit des Actions S et quatre-vingts (80) pour cent des Bénéfices Nets S provenant ou attachés à la Cible d'Investissement S dans la mesure où la performance annuelle est supérieure que six (6) pour cent du Montant Souscrit des Actions S. Pour les besoins de la présente définition et ailleurs dans ces Statuts, le Bénéfice Net S signifie que chaque et tous les revenus bruts et/ou paiement brut résultant ou d'une quelconque façon découlant de la Cible d'Investissement S, net de tout coût, charge ou dépense directement ou indirectement y attribuable plus un montant égal à un (1) pour cent du Montant Principal d'Actions S (le "% des Actions S"). Comme pour le % d'Actions S mentionnée ci-dessus, le Conseil d'Administration pourrait, dans sa seule discrétion, décider d'y renoncer en partie ou pour la totalité. A l'exception de la distribution conformément aux termes et conditions de ces Statuts, ces dividendes sont capitalisés à la fin de chaque année financière nets et libres d'un quelconque honoraire, commission ou autre charge décrite ici.

23.3 (i) "Investissement Cible S" signifie tout actif d'investissement -incluant mais n'étant pas limité aux intérêts dans le Portefeuilles de Sociétés - tombant dans la portée de la loi SICAR et en conformité avec les règlements de placements décrits dans le Prospectus en ce qui concerne les petites et moyennes entreprises du secteur industriel et des services basées en Europe en général et dans l'Union Européenne en particulier avec un potentiel élevé de croissance dans des secteurs à croissance rapide et cycliques et/ou avec des planifications d'expansions géographiques et caractérisés par un savoir faire avancé et une capacité de production matérielle de biens et/ou services (comprenant mais sans limiter, la prise de contrôle et la direction d'immobilisations incorporelles tels que des marques déposées et/ou du savoir faire); à cet égard, le secteur majeur d'affaires d'intérêts sont tous les deux l'audiovisuel, production cinématographique et le secteur du spectacle en général (y compris la production, distribution et la promotion de films indépendants internationaux avec un réseau préétabli de distributeurs internationaux) et l'industrie de l'énergie (avec une attention spéciale aux placements qui ont trait aux énergies vertes). Pour les besoins de la présente clause et ailleurs dans cet article, les actifs en question et l'ensemble des actifs pertinents devront inclure - sans limitation - investissements acquis ou contractés pour, montants recevables, liquide et intérêts accumulés ou recevables dans des placements et dépôts de liquide aussi bien que dans une quelconque dette et dépense directement ou indirectement attachée ou ayant trait à ceci.

23.3 (j) "Rendement Préférentiel d'Actions P" (i) quatre-vingt quinze (95) pour cent des bénéfices nets (les "Bénéfices Nets P") résultant ou attachés à la Cible d'Investissement P (comme défini ci-dessous) si la performance annuelle est inférieure ou égale à six (6) pour cent du Montant Souscrit des Actions P; ou (ii) le montant le plus élevé de six (6) pour cent du Montant Souscrit des Actions P et quatre-vingts (80) pour cent des Bénéfices Nets P provenant ou attachés à la Cible d'Investissement P dans la mesure où la performance annuelle est supérieure que six (6) pour cent du Montant Souscrit des Actions P. Pour les besoins de la présente définition et ailleurs dans ces Statuts, le Bénéfice Net P signifie que chaque et tous les revenus bruts et/ou paiement brut résultant ou d'une quelconque façon découlant de la Cible d'Investissement P, net de tout coût, charge ou dépense directement ou indirectement y attribuable plus un montant égal à un (1) pour cent du Montant Principal d'Actions P (le "% des Actions P"). Comme pour le % d'Actions P mentionnée ci-dessus, le Conseil d'Administration pourrait, dans sa seule discrétion, décider d'y renoncer en partie ou pour la totalité. A l'exception de la distribution conformément aux termes et conditions de ces Statuts, ces dividendes sont capitalisés à la fin de chaque année financière nets et libres d'un quelconque honoraire, commission ou autre charge décrite ici.

23.3 (l) signifie tout actif d'investissement - incluant mais n'étant pas limité aux intérêts dans le Portefeuilles de Sociétés - tombant dans la portée de la loi SICAR et en conformité avec les règlements de placements décrits dans le Prospectus en ce qui concerne l'acquisition et le développement d'entreprises liées à des biens immobiliers avec une stratégie claire de sortie et en connexion avec des associés financiers stratégiques. Les placements en question doivent être principalement consacrés aux 3 secteurs: (i) actions de sociétés opérant dans les biens immobiliers dont les antécédents sont excellents en termes de IRR (=ou> que 20 %) depuis les deux dernières années réalisé à travers des capitaux bénéfiques, (ii) nouvelles sociétés créées pour le développement d'affaires spécifiques dans les zones urbaines qui montrent une grande demande pour construire (résidentielle ou commerciale principalement); (iii) développement de stations touristiques, principalement dans l'Union Européenne, et la rénovation d'immeubles historiques. Pour les besoins de la présente clause et ailleurs dans cet article, les actifs en question et l'ensemble des actifs pertinents devront inclure - sans limitation - investissements acquis ou contractés pour, montants recevables, liquide et intérêts accumulés ou recevables dans des placements et dépôts de liquide aussi bien que dans une quelconque dette et dépense directement ou indirectement attachée ou ayant trait à ceci.

23.3 (p) "Rendement Préférentiel d'Actions Z" (i) quatre-vingt quinze (95) pour cent des bénéfices nets (les "Bénéfices Nets Z") résultant ou attachés à la Cible d'Investissement Z (comme défini ci-dessous) si la performance annuelle est inférieure ou égale à six (6) pour cent du Montant Souscrit des Actions Z; ou (ii) le montant le plus élevé de six (6) pour cent du Montant Souscrit des Actions Z et quatre-vingts (80) pour cent des Bénéfices Nets Z provenant ou attachés à la Cible d'Investissement Z dans la mesure où la performance annuelle est supérieure que six (6) pour cent du Montant Souscrit des Actions Z. Pour les besoins de la présente définition et ailleurs dans ces Statuts, le Bénéfice Net Z signifie que chaque et tous les revenus bruts et/ou paiement brut résultant ou d'une quelconque façon découlant de la Cible d'Investissement Z, net de tout coût, charge ou dépense directement ou indirectement y attribuable plus un montant égal à un (1) pour cent du Montant Principal d'Actions Z (le "% des Actions Z"). Comme pour le % d'Actions Z mentionnée ci-dessus, le Conseil d'Administration pourrait, dans sa seule discrétion, décider d'y renoncer en partie ou pour la totalité. A l'exception de la distribution conformément aux termes et conditions de ces Statuts, ces dividendes sont capitalisés à la fin de chaque année financière nets et libres d'un quelconque honoraire, commission ou autre charge décrite ici.

23.3 (r) "Investissement Cible Z" signifie tout investissement dans des actifs dépréciés - y compris mais non limité aux intérêts dans des Portefeuilles de Sociétés - tombant dans le champ d'application de la loi SICAR et conforme à la politique d'investissement en relation avec des opportunités d'investissements spécifiques qui requièrent une expertise hautement spécialisée, afin de supporter activement la gestion ordinaire de la société cible concernée pour faire face aux contraintes de liquidités et autres déséquilibre. Les investissements dans des actifs dépréciés sont principalement orientés vers 4 secteurs: (i) sociétés dont l'activité principale est saine mais qui sous performant, (ii) actifs / titres financiers de bilans avec des actifs dépréciés, (iii) actifs découlant de transactions de titrisation, (iv) autre forme de demandes en dommages et intérêts à caractère financier. Pour les besoins de la présente clause et à tout autre endroit de cet Article, les actifs en question et l'ensemble des actifs pertinents devront inclure - sans limitation - les investissements acquis ou contractés pour, les montants à recevoir, liquide et intérêts accumulés ou recevables dans des placements et dépôts de liquide aussi bien que quelques dettes et dépenses directement ou indirectement liée ou ayant trait à ceci.

26.3. Les liquidateurs veilleront à distribuer les bénéfices de la liquidation en respectant la loi applicable et au regard des clauses prévues dans les présents Statuts.

### **Version française rectifiée qui remplace la version erronée**

1.1. Il existe entre les parties comparantes, et tous ceux qui deviendront actionnaires ci-après, une société (la "Société") en la forme d'une société anonyme qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR), soumises aux lois du Grand Duché de Luxembourg, notamment à la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi"), et à la loi du 15 juin 2004 relative à la Société d'investissement en capital à risque, telle que modifiée (la "Loi SICAR") et aux présents statuts (les "Statuts").

4.2. La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles au développement et à l'accomplissement de son objet dans les limites les plus larges prévues par la loi du 15 juin 2004 relatif aux sociétés d'investissement en capital à risque, telle que modifiée ("SICAR") (ci-après "la loi sur la SICAR").

4.3. Dans les limites permises par la loi sur la SICAR, l'objet de la Société inclura l'acquisition, la gestion, l'amélioration et la disposition des participations dans quel que soit la forme des sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

4.4 Dans les limites permises par la loi sur les SICAR, la Société peut emprunter dans toute forme et procéder à une émission privée de bonds, billets, valeur mobilière, obligations et certificats aux investisseurs avertis, et dans les limites de ses politiques d'investissement et de la loi. La Société pourra émettre des titres dont la valeur ou le rendement est lié à des compartiments spécifiques (comme défini dans les ci-dessous Statuts, actifs ou risques, ou dont le paiement est soumis au paiement d'autres instruments, certaines créances ou certaines catégories d'actions)

6.1. Le capital social souscrit de la SICAR sera, à tout moment, égal à sa Valeur Nette d'Inventaire de la société (comme définie à l'article 11). Le capital minimum augmenté du Prime d'émission à être atteint dans l'année de l'approbation de la Société comme une SICAR par la Commission de Surveillance du Secteur Financier ("CSSF") est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-).

6.2 Le capital social de la Société sera représenté par des actions conformément aux règles prescrites par la loi, la Loi sur la SICAR et les dispositions établies dans ses Statuts. Le capital social de la Société sera représenté par les classes suivantes d'actions (la/les "Classe(s)") chacune d'elles correspondant à un (et un uniquement) compartiment d'Actions distinct et séparé du capital social et à une partie séparée du patrimoine de la Société:

- (i) actions de la classe A (l'/les "Action(s) A"), sans valeur nominale et constituant le "Compartiment d'Actions A";
- (ii) actions de la classe B (l'/les "Action(s) B"), sans valeur nominale et constituant le "Compartiment d'Actions B";
- (iii) actions de la classe S (l'/les "Action(s) S"), sans valeur nominale et constituant le "Compartiment d'Actions S";
- (iv) actions de la classe P (l'/les "Action(s) P"), sans valeur nominale et constituant le "Compartiment d'Actions P";
- (v) actions de la classe Y (l'/les "Action(s) Y"), sans valeur nominale et constituant le "Compartiment d'Actions Y"; et
- (vi) actions de la classe Z (l'/les "Action(s) Z"), sans valeur nominale et constituant le "Compartiment d'Actions Z".

Ensemble les Actions A, les Actions B, les Actions S, les Actions P, les Actions Y et les Actions Z étant les "Actions" et chacune étant une "Action".

6.3 La Société avait au moment de sa transformation de SCA en SA un capital social (le "capital souscrit") de cent dix mille euros (EUR 110.000,-), divisé en quatre-vingt huit mille (88.000) Actions A, sans valeur nominale (le "Montant Souscrit des Actions A"), détenu par les détenteurs d'actions A (les "Actionnaires A").

Ensemble les détenteurs d'Actions de chaque classe d'actions indiquée sous l'article 6.2 et 6.3 étant les "Actionnaires" et chacune étant un "Actionnaire".

6.4 Sans préjudice des articles 6.2 et 6.3 et en plus du montant souscrit des Actions A comme défini ci-dessus, il peut être fixé des comptes de prime d'émission séparée pour les Actions A, les Actions B, les Actions S, les Actions P, les Actions Y et les Actions Z dans lesquels toute prime d'émission payée sur chaque action en plus de la Valeur Nette d'Inventaire par action sera transférée (la "Prime"). Les montants de ces dits comptes primes d'émission peuvent être utilisés afin de fournir le paiement de toute Action représentative du Compartiment d'Actions y relatif que la Société peut racheter de ses Actionnaires, pour compenser toutes pertes réalisées nette ou dépréciation nette non réalisée des investissements de la Société sous-jacents le Compartiment d'Actions correspondant et/ou pour faire des distributions aux Actionnaires du Compartiment d'Actions correspondant. Le montant souscrit des Actions A à être émis dans la limite du capital autorisé comme défini sous l'article 6.6 ci-dessous et la prime, s'il y a, sera ci-après dénommé, respectivement, comme le "Montant Principal des Actions A". Comme pour les Actions B, les Actions S, les Actions P, les Actions Y et les Actions Z (s'il y en a) à être émises dans les limites du capital autorisé comme défini à l'article 6.6 ci-dessous:

- (i) le montant général de la Valeur Nette d'Inventaire relative au "Compartiment d'Actions B sera désigné ci-après comme "le Montant Souscrit des Actions B" et, comprenant la Prime, comme "le Montant Principal des Actions B"); et
- (ii) le montant général de la Valeur Nette d'Inventaire relative au "Compartiment d'Actions S sera désigné ci-après comme "le Montant Souscrit des Actions S" et, comprenant la Prime, comme le "Montant Principal des Actions S";
- (iii) le montant général de la Valeur Nette d'Inventaire relative au "Compartiment d'Actions P sera désigné ci-après comme "le Montant Souscrit des Actions P" et, comprenant la Prime, comme le "Montant Principal des Actions P";
- (iv) le montant général de la Valeur Nette d'Inventaire relative au "Compartiment d'Actions Y sera désigné ci-après comme "le Montant Souscrit des Actions Y" et, comprenant la Prime, comme le "Montant Principal des Actions Y"; et
- (v) le montant général de la Valeur Nette relative au "Compartiment d'Actions Z sera désigné ci-après comme "le Montant Souscrit des Actions Z" et, comprenant la Prime, comme le "Montant Principal des Actions Z".

6.5 Lorsque la Société offre des nouvelles Actions A, des nouvelles Actions B, des nouvelles Actions S, des nouvelles Actions P, des nouvelles Actions Y et des nouvelles Actions Z pour souscription après la constitution (création) et dans les limites du Capital Social Autorisé (comme défini ci-dessous), le prix par Action A ou par Action B ou par Action S ou par Action P ou par Action Y ou par Action Z selon les Actions offertes (le "Prix d'Emission") sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire respective à chaque Compartiment d'Actions tel que défini à l'article 11.

6.6 La Société aura un capital social autorisé (le "Capital Social Autorisé") de cent cinquante millions d'euros (EUR 150.000.000) représenté par:

- (i) 25 millions (25.000.000) d'Actions du Compartiment d'Actions A, sans valeur nominale
- (ii) 25 millions (25.000.000) d'Actions du Compartiment d'Actions B, sans valeur nominale

- (iii) 25 millions (25.000.000) d'Actions du Compartiment d'Actions S, sans valeur nominale
- (iv) 25 millions (25.000.000) d'Actions du Compartiment d'Actions P, sans valeur nominale
- (v) 25 millions (25.000.000) d'Actions de du Compartiment d'Actions Y, sans valeur nominale
- (vi) 25 millions (25.000.000) d'Actions de du Compartiment d'Actions Z, sans valeur nominale.

6.7. Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans après la date de publication de ces Statuts au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, d'augmenter une fois ou plusieurs fois le Capital Souscrit dans les limites du Capital Autorisé de chaque Compartiment d'Actions.(...)

6.9 Chaque Compartiment d'Actions peut relever d'une différente sorte de Cible d'Investissement comme défini dans l'article 23.3 ci-après et tout gain sur chaque Cible d'Investissement. Où c'est le cas, tout gain de chaque Cible d'Investissement peut être investi conformément à la politique d'investissement déterminée par le conseil d'administration pour la Cible d'Investissement établie en relation avec une certaine cible d'investissement. Similairement, chaque portefeuille d'actions sera investi au profit exclusif de du Compartiment d'Actions concerné sauf dérogation par les présents Statuts. La Société sera considérée comme ayant une personnalité juridique mais dans la mesure où les parties tiers, et en particulier, les débiteurs de la Société sont concernés, les Actionnaires détenteurs d'actions d'un Compartiment d'Actions relatif à une Cible d'Investissement spécifique sont seulement responsables des dettes relatives à une cible d'investissement relatif à ce Compartiment d'Actions, conformément à la loi et à toute clauses contractuelles.

7.1 Les actions émises conformément à ces Statuts sont exclusivement restreintes à des Investisseurs Institutionnels, des Investisseurs Professionnels ou tout autre Investisseurs qualifiés d'investisseurs avertis conformément à l'article 2 de la loi sur les SICAR, comme indiqué dans l'article 9.6 ci-dessous.

7.2 Chaque Compartiment d'Actions tel que défini est destiné à représenter un compartiment autonome et indépendant, correspondant à une partie distincte du patrimoine de la Société; de plus, chaque Compartiment d'Actions correspondra à une partie distincte des actifs et des passifs relativement au financement correspondant. La résolution du Conseil pour la création ou l'accroissement d'un ou de plusieurs Compartiments d'Actions dans la limite du Capital d'Action Autorisé de la Société tel que défini, ainsi que toute modification y relative, engagera la Société envers toute tierce partie à compter de la date de ladite résolution. Lorsqu'il s'avérera impossible d'affecter des actifs à un Compartiment d'Actions particuliers, ces actifs seront affectés au prorata sur base proportionnelle à la valeur des Actions ou Titres quelconques émis au sein de tous les Compartiments d'Actions à la date clôture de l'année fiscale correspondante, ou bien sur base de toute autre méthode jugée raisonnable et de bonne foi par le Conseil.

7.3 Les Compartiments d'Actions de la Société seront traités en qualité d'entité séparée, ainsi qu'il en est entre créanciers. Les droits des créanciers de la Société (i) qui sont liés au Compartiment d'Actions par désignation en tant que tel lors de la création de ce dernier Compartiment d'Actions, ou bien (ii) qui sont survenus suite à la création, au financement, à l'exploitation ou la liquidation d'un Compartiment d'Actions, sont strictement limités aux actifs dudit Compartiment d'Actions, ce dernier étant disponible exclusivement pour la satisfaction des créanciers, sous réserve de toute disposition contraire de la présente Charte ou relative à la résolution du Conseil suite à laquelle le Compartiment d'Actions en question fût créé. Les créanciers de la Société, dont les droits ne sont pas liés à un Compartiment d'Actions particuliers ne disposeront d'aucun droit sur les actifs de ce dernier Compartiment d'Actions. Cependant, pour ce qui est du nombre supplémentaire d'Actions à émettre dans la limite du Capital Autorisé de la Société tel que stipulé sous l'article 6.6 (Capital d'Action), il ne pourra être passé aucune résolution du Conseil pour la modification de la résolution suite à laquelle ce dernier Compartiment d'Actions fût créé ou pour toute autre décision affectant directement les droits des Actionnaires ou des créanciers dont les droits sont liés à ce dernier Compartiment d'Action; toute décision prise en violation de cette dernière disposition sera considérée comme nulle et invalide.

Les anciens articles 7.2 à 7.9 sont re- numérotés 7.4 à 7.11

#### **Art. 8. Classes d'Actions / Cibles d'Investissements.**

8.2 Chaque Action émise conformément aux présents Statuts donne droit à un vote à chaque assemblée des actionnaires et si applicable et dûment convoquée, à chaque assemblée séparée de classe de détenteurs d'actions de chaque Compartiment d'Actions émis.

8.3 Sans préjudice de l'article 6 (Capital social) ci-dessus, quand les Actions émises conformément aux Statuts ont été souscrites, la prime concernée (s'il y en a) sera payée en fonctions des conditions établies par le Conseils d'Administration, à moins qu'il n'en soit disposé autrement par les présents Statuts et par l'Assemblée Générales des Actionnaires.

8.4 Des Compartiments d'Actions seront émis conformément à la loi du 24 octobre 2008, modifiant la loi du 15 juin 2004 sur les SICAR..

8.5 La Société peut émettre différents Compartiments d'Actions relatif à différentes Cible d'Investissements créées par la Société et chacun des ces Compartiments d'Actions est sensé correspondre et correspond à un compartiment distinct du capital social et à une partie séparée du patrimoine de la Société conformément aux dispositions de Statuts et de la loi sur les SICAR telle que modifiée.

8.7 Sans préjudice des dispositions des Statuts et de la loi sur les SICAR telle que modifiée, le principe de la séparation des actifs m s'applique pas entre les différents Compartiments d'Actions.

8.8 Le principe selon lequel chaque Compartiment d'Actions se réfère aux Cibles d'Investissements concernées (et uniquement à celles concernées) telles que définies sous l'article 23.3 et selon lequel également, tout bénéfice obtenu sur

chacune des Cibles d'Investissements pourra être réinvesti conformément à la politique de placement déterminée par le Conseil pour la Cible d'Investissement établie relativement à une Cible d'Investissement particulière sera valide aux fins de distribution des actifs et des passifs parmi les différents Compartiments d'Actions, ainsi que, de manière interne, pour l'affectation des bénéfices conformément à l'article 23. Les droits des créanciers survenant d'un Compartiment d'Actions ou y relatifs, ou bien encourus suite à la constitution, au financement, à l'exploitation ou à la liquidation dudit Compartiment d'Actions se limitent aux actifs et aux passifs dudit Compartiment d'Actions. Les actifs d'un Compartiment d'Actions servent à satisfaire les droits des créanciers relativement à ce Compartiment d'Action, ainsi qu'à ceux des créanciers dont la dette s'est encourue en rapport à la constitution, au financement, à l'exploitation ou à la liquidation dudit Compartiment d'Actions. Chaque Compartiment d'Actions est traité en sa qualité d'entité individuelle dans les rapports entre investisseurs et/ou créanciers.

9.6 Il est cependant toujours compris que conformément à l'article 2 de la loi sur la SICAR, le nouvel actionnaire devra être un Investisseur Averti, qui (i) a confirmé par écrit son adhésion au statut d'investisseur averti, et (ii) s'est engagé à investir un minimum de EUR 125.000,- dans la Société ou (iii) a obtenu une certification par un institut de crédit dans le sens de la Directive 2006/48/CE, par une société d'investissement dans le sens de la Directive 2004/39/CE, un autre professionnel du secteur financier soumis aux règles de conduite dans le sens de l'article 11 de la Directive 93/22/EEC, ou par une société de gestion dans le sens de la Directive 2001/107/EC évaluant les qualités de l'investisseur, son expérience et sa connaissance en matière de Venture Capital et Private Equity ("Investisseurs Avertis").

10.2. Dans les limites et conformément aux conditions stipulées par la Loi et par la Loi sur les SICAR et des clauses de l'article 11 ci-dessous, la Société peut cependant racheter ses propres Actions lorsque le Conseil d'Administration considère le rachat comme étant dans le meilleur intérêt de la Société et aux termes et conditions qu'il déterminera et dans les limites établies par la loi et ces Statuts. Cependant et en fonctions des actions A, des Actions B, des Actions S, des Actions P, des Actions Y et des Actions Z à être racheté le rachat peut seulement être décidé dans si des réserves distribuables suffisantes sont disponibles au regard du prix d'achat.

Par ailleurs, et excepté un rachat obligatoire tel que stipulé au paragraphe 10.5, il ne sera pas permis de racheter des actions de Compartiments d'actions, dont la valeur nette d'inventaire (comme définie à l'article 11) est négative ou égale à Zéro.

10.3. La Société aura le droit, si le Conseil d'Administration le détermine, de satisfaire le paiement du prix de rachat à tout Actionnaire qui est d'accord en nature, plus particulièrement en distribuant à cet actionnaire les investissements du portefeuille d'actifs de la société appartenant à la Cible d'Investissement sous-jacente au Compartiment d'Actions concerné à laquelle les droits de cet actionnaire sont affectée et conformément à la valeur des actions à rachetée. La nature et le type des actifs à transféré dans un tel cas sera déterminé sur une base juste et raisonnable et sans préjudice des intérêts des autres actionnaires du Compartiment d'Actions concerné de la Société et l'évaluation utilisée sera confirmé par un rapport spéciale du réviseur d'entreprise de la Société. Les coûts de tous transferts seront supportés par le cessionnaire.

10.4. Le prix de rachat sera la valeur nette d'inventaire par action du Compartiment d'Actions respectif appartenant à la Cible d'Investissement à laquelle les droits de l'actionnaire dont les actions en question seront rachetés sont affectés, déterminé conformément aux dispositions de l'article 11 à la date d'évaluation spécifiée par le Conseil d'Administration, à condition que cette date d'évaluation ne précédera pas 90 jours depuis la date de rachat. Les Actions peuvent être rachetées sur la base du pro rata entre les actionnaires existants.

10.5. De plus, les Actions seront rachetées obligatoirement, si un Actionnaire cesse d'être ou s'avère ne pas être un Investisseur Averti dans le sens de l'article 2 de la loi du 15 juin 2004 relative aux sociétés d'investissement en capital à risque. Dans ce cas et si la valeur net d'inventaire du Compartiment d'Actions concerné est négative ou égale à Zéro, le prix de rachat des Actions à racheter obligatoirement sera égal à zéro Euro. Ce rachat obligatoire sera fait sous les conditions établies dans le Prospectus.

11.1. La valeur nette d'inventaire de chaque Compartiment d'Actions (la "Valeur Nette d'Inventaire") de la Société et la valeur nette d'inventaire de la Société dans sa totalité, cette dernière étant égale à la valeur relative de la somme des différents valeur nettes d'inventaires de tous les Compartiments d'Actions, sera calculée par le Conseil d'Administration ou tout autre agent nommé par le Conseil d'Administration sous la responsabilité du Conseil, fournissant au moins deux fois par an un calcul, au 30 juin et 31 décembre de chaque année calendaire aussi bien que le jour en référence duquel le Conseil d'Administration approuve le prix d'émission ou le rachat des Actions conformément aux Statuts, fournissant cela conformément aux lois et réglementations applicables, à cette date ou au temps du calcul étant référencé comme la "la date d'évaluation".

11.2. La Valeur d'inventaire sera exprimée pour chaque action dans chacune et tous les Compartiments d'Actions et sera déterminée par:

(i) d'abord, établissant au regard de chaque et tous les Compartiments d'Actions: (a) la valeur des actifs moins les passifs de la Société (incluant tout ajustement considéré par la Société comme nécessaire ou prudent) directement ré-férable au Compartiment d'Actions concerné, aussi bien que (b) les ajustement concernés comme nécessaire pour prendre en compte une portion d'actif moins les passifs de la Société (incluant tous ajustement considéré comme nécessaire ou prudent par la Société) non directement ré-férable au Compartiment d'Actions conc mais distribuables comme indiqué ci-dessus. Au regard des ajustements sous la lettre (b), la portion concernée des actifs et passifs attribuable à

chaque Compartiment d'Actions à distribuer selon le montant principal de chaque classe d'action, ajusté si nécessaire pour prendre en considération tous frais distributions additionnels pour lesquels un Compartiment d'Actions particulier peut être autorisé;

(ii) finalement, divisant le total des actifs et passifs répartis à chaque Compartiment d'Actions par le nombre total d'action émises dans le compartiment respectif au jour d'évaluation.

11.3. L'évaluation des actifs et du passif de la Société sera déterminé conformément aux principes d'évaluation généralement acceptés conformément à l'article 5(3) de la loi sur la SICAR: (...);

11.4. Les différents Compartiments d'Actions peuvent être soumis aux différents frais et dépenses et peuvent être autorisés à différentes distributions, ces facteurs seront pris en considération dans la détermination de la valeur nette d'inventaire de chaque Compartiment d'Actions.

11.5. La Valeur Nette d'Inventaire pour chaque Compartiment d'Actions sera rendu disponible aux actionnaires au siège social de la Société dans une période de temps suivant le jour d'évaluation concernée indiquée dans les documents de vente de la Société.

Nouveau 11.7 Dans le cas d'une valeur nette d'inventaire d'un Compartiment d'Actions négative ou égale à zéro, et après avoir informés la CSSF et les Actionnaires des Compartiments d'Actions concernés, le Conseil d'Administration peut soit procéder à une réduction et une augmentation du capital dans ledit Compartiment d'actions (successivement ou sans chronologie) ou procéder à toute autre opération, que le Conseil d'administration considérera appropriée, notamment dans l'intérêt de la Société et des Actionnaires.

12.1. Le Conseil d'Administration peut suspendre - pour une période n'excédant pas 12 (douze) mois depuis la dernière détermination, qui peut être étendu de temps à autre et chaque fois par le conseil d'administration pour une période de temps égal- la détermination de la valeur nette d'inventaire relative à un ou plusieurs Compartiments d'Actions de la Société pendant: (...)

12.2 La suspension de la valeur nette d'inventaire relative à un ou plusieurs Compartiments d'Actions de la Société n'a aucun effet économique sur la valeur nette d'inventaire des autres Compartiments d'Actions.

13.5. Endéans 90 (quatre-vingt-dix) jours à la fin de chaque semestre de l'année comptable, le Conseil d'Administration préparera, ou procura pour être préparé, un rapport comprenant un état des investissements et autres biens et actifs de la Société formant une part des actifs de la Société à la fin de cette période et les détails des investissements achetés et des investissements cédés pendant la période concernée. Le rapport sera à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

20.2. Des Assemblées spéciales d'Actionnaires pourront être convoquées à n'importe quel moment par le Conseil d'Administration, par les réviseurs d'entreprises ou sur la demande des Actionnaires représentant un dixième du capital social. Des réunions spéciales d'un seul Compartiment d'Actions pourront être convoquées en tout temps par le Conseil d'Administration, lorsque les points de l'ordre du jour à considérer à ces réunions concernent et sont limités auxdits Compartiments.

20.6. La décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires suivante requiert l'unanimité des Actionnaires:

(a) renonciation au statut de SICAR de la Société.

23.1. Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale des Actionnaires - dans les limites déterminées par la loi et en respect avec chaque Compartiment d'Actions - pourra déterminer le répartition des bénéfices distribuables ou réserves et le moment et le montant des distributions de bénéfices distribuables ou réserves, étant déterminés dans tous les cas que la répartition sera exécutée au pro-rata du Montant Principale respectif pour chaque Compartiment d'Actions et, dans chaque Compartiment d'Actions, au pro-rata du Montant Principal de chaque Action et que chaque dividende sera distribuée de la façon suivante: (...)

23.2 Il est déterminé que tous les revenus de liquidation, en incluant, mais sans être limitatif, le Montant Principal des Actions A et le Montant Principal des Actions B et le Montant Principal des Actions S et le Montant Principal des Actions P et le Montant Principal des Actions Y et le Montant Principal des Actions Z seront distribués seulement après que toutes les Dettes de la Société et que tout intérêt ou autre montant accumulé soient totalement payés. (...)

23.3 (c) "Cible d'Investissement A" signifie tout actif d'investissement - comprenant mais n'étant pas limités aux intérêts dans le Portefeuille des Sociétés - tombant dans la portée de la loi SICAR et conformément à la politique d'investissement décrite dans le Prospectus qui concerne des sociétés industrielles de fabrication, de services et de conseils basées en Europe avec un haut potentiel de croissance et se caractérisant par une connaissance avancée et une capacité matérielle de production de biens et/ou de service (incluant mais sans être limité à la reprise et à la gestion d'immobilisations incorporelles tels que les marques déposées et/ou le savoir faire). Pour les besoins de la présente clause et à tout autre endroit dans ces Statuts, les actifs en question et l'ensemble pertinent d'actifs devront inclure -sans limitation- les investissements acquis ou contractés pour, les montants à recevoir, les liquidités et intérêts augmentés ou recevables dans des investissements et dépôt de liquidités aussi bien que n'importe quelles dettes et dépenses directement ou indirectement attachés ou faisant référence à ce qui a été décrit ici.

23.3 (d) "Rendement Préférentiel d'Actions B" signifie un montant égal à (i) quatre-vingt quinze (95) pour cent des bénéfices nets (les "Bénéfices Nets B") résultant ou attachés à la Cible d'Investissement B (comme défini ci-dessous) si la performance annuelle est inférieure ou égale à six (6) pour cent du Montant Souscrit des Actions B; ou (ii) le montant le

plus élevé de six (6) pour cent du Montant Souscrit des Actions B et quatre-vingts (80) pour cent des Bénéfices Nets B provenant ou attachés à la Cible d'Investissement B dans la mesure où la performance annuelle est supérieure que six (6) pour cent du Montant Souscrit des Actions B. Pour les besoins de la présente définition et ailleurs dans ces Statuts, le Bénéfice Net B signifie que chaque et tous les revenus bruts et/ou paiement brut résultant ou d'une quelconque façon découlant de la Cible d'Investissement B, net de tout coût, charge ou dépense directement ou indirectement y attribuable plus un montant égal à un (1) pour cent du Montant Principal d'Actions B (le "% des Actions B"). Comme pour le % d'Actions B mentionnée ci-dessus, le Conseil d'Administration pourrait, dans sa seule discrétion, décider d'y renoncer en partie ou pour la totalité. A l'exception de la distribution conformément aux termes et conditions de ces Statuts, ces dividendes sont capitalisés à la fin de chaque année financière nets et libres d'un quelconque honoraire, commission ou autre charge décrite ici.

23.3 (f) "Cible d'investissement B" signifie tout actif d'investissement - comprenant mais n'étant pas limité aux intérêts dans le Portefeuilles de Sociétés - tombant dans la portée de la loi SICAR et conformément à la politique de placements décrite dans le Prospectus en ce qui concerne les activités relatives aux soins de santé. Sous ce rapport, les domaines commerciaux d'intérêts sont les suivants: (i) l'acquisition et la gestion de cliniques autonomes, d'hôpitaux, et de cliniques pour les personnes âgées; (ii) la fabrication et la distribution d'équipements médicaux en général, y compris les équipements de dialyse et les machines pour la séparation du plasma. Pour les besoins de la présente clause et ailleurs dans ces Statuts, les actifs en question et l'ensemble des actifs pertinents devront inclure - sans limitation -investissements acquis ou contractés pour, montants recevables, liquide et intérêts accumulés ou recevables dans des placements et dépôts de liquide aussi bien que dans une quelconque dette et dépense directement ou indirectement attachée ou ayant trait à ceci.

23.3 (g) "Rendement Préférentiel d'Actions S" signifie un montant égal à (i) quatre-vingt quinze (95) pour cent des bénéfices nets (les "Bénéfices Nets S") résultant ou attachés à la Cible d'Investissement S (comme défini ci-dessous) si la performance annuelle est inférieure ou égale à six (6) pour cent du Montant Souscrit des Actions S; ou (ii) le montant le plus élevé de six (6) pour cent du Montant Souscrit des Actions S et quatre-vingts (80) pour cent des Bénéfices Nets S provenant ou attachés à la Cible d'Investissement S dans la mesure où la performance annuelle est supérieure que six (6) pour cent du Montant Souscrit des Actions S. Pour les besoins de la présente définition et ailleurs dans ces Statuts, le Bénéfice Net S signifie que chaque et tous les revenus bruts et/ou paiement brut résultant ou d'une quelconque façon découlant de la Cible d'Investissement S, net de tout coût, charge ou dépense directement ou indirectement y attribuable plus un montant égal à un (1) pour cent du Montant Principal d'Actions S (le "% des Actions S"). Comme pour le % d'Actions S mentionnée ci-dessus, le Conseil d'Administration pourrait, dans sa seule discrétion, décider d'y renoncer en partie ou pour la totalité. A l'exception de la distribution conformément aux termes et conditions de ces Statuts, ces dividendes sont capitalisés à la fin de chaque année financière nets et libres d'un quelconque honoraire, commission ou autre charge décrite ici.

23.3 (i) "Cible d'Investissement S" signifie tout actif d'investissement - comprenant mais n'étant pas limité aux intérêts dans le Portefeuille de Sociétés - tombant dans la portée de la loi SICAR et conformément à la politique de placements décrite dans le Prospectus en ce qui concerne l'acquisition d'investissements au sein d'industries d'énergie alternative. Sous ce rapport, les principaux centres d'intérêts sont la production, la transmission et la distribution d'énergies alternatives telles que l'énergie éolienne, de biomasse, solaire et traditionnelle. Pour les besoins de la présente clause et ailleurs dans cet article, les actifs en question et l'ensemble des actifs pertinents devront inclure - sans limitation -investissements acquis ou contractés pour, montants recevables, liquide et intérêts accumulés ou recevables dans des placements et dépôts de liquide aussi bien que dans une quelconque dette et dépense directement ou indirectement attachée ou ayant trait à ceci.

23.3 (j) "Rendement Préférentiel d'Actions P" signifie un montant égal à (i) quatre-vingt quinze (95) pour cent des bénéfices nets (les "Bénéfices Nets P") résultant ou attachés à la Cible d'Investissement P (comme défini ci-dessous) si la performance annuelle est inférieure ou égale à six (6) pour cent du Montant Souscrit des Actions P; ou (ii) le montant le plus élevé de six (6) pour cent du Montant Souscrit des Actions P et quatre-vingts (80) pour cent des Bénéfices Nets P provenant ou attachés à la Cible d'Investissement P dans la mesure où la performance annuelle est supérieure que six (6) pour cent du Montant Souscrit des Actions P. Pour les besoins de la présente définition et ailleurs dans ces Statuts, le Bénéfice Net P signifie que chaque et tous les revenus bruts et/ou paiement brut résultant ou d'une quelconque façon découlant de la Cible d'Investissement P, net de tout coût, charge ou dépense directement ou indirectement y attribuable plus un montant égal à un (1) pour cent du Montant Principal d'Actions P (le "% des Actions P"). Comme pour le % d'Actions P mentionnée ci-dessus, le Conseil d'Administration pourrait, dans sa seule discrétion, décider d'y renoncer en partie ou pour la totalité. A l'exception de la distribution conformément aux termes et conditions de ces Statuts, ces dividendes sont capitalisés à la fin de chaque année financière nets et libres d'un quelconque honoraire, commission ou autre charge décrite ici.

23.3 (l) signifie tout actif d'investissement - incluant mais n'étant pas limité aux intérêts dans le Portefeuilles de Sociétés - tombant dans la portée de la loi SICAR et en conformité avec les règlements de placements décrits dans le Prospectus en ce qui concerne l'acquisition et le développement d'entreprises liées à des stations de biens immobiliers les plus luxueux avec une stratégie claire de sortie et en connexion avec des associés financiers stratégiques. Les placements en question doivent être principalement consacrés au développement de stations touristiques les plus luxueuses, également via la rénovation de monuments historiques. Pour les besoins de la présente clause et ailleurs dans cet article, les actifs en question et l'ensemble des actifs pertinents devront inclure - sans limitation -investissements acquis ou contractés pour,

montants recevables, liquide et intérêts accumulés ou recevables dans des placements et dépôts de liquide aussi bien que dans une quelconque dette et dépense directement ou indirectement attachée ou ayant trait à ceci.

23.3 (p) "Rendement Préférentiel d'Actions Z" signifie un montant égal à (i) quatre-vingt quinze (95) pour cent des bénéfices nets (les "Bénéfices Nets Z") résultant ou attachés à la Cible d'Investissement Z (comme défini ci-dessous) si la performance annuelle est inférieure ou égale à six (6) pour cent du Montant Souscrit des Actions Z; ou (ii) le montant le plus élevé de six (6) pour cent du Montant Souscrit des Actions Z et quatre-vingts (80) pour cent des Bénéfices Nets Z provenant ou attachés à la Cible d'Investissement Z dans la mesure où la performance annuelle est supérieure que six (6) pour cent du Montant Souscrit des Actions Z. Pour les besoins de la présente définition et ailleurs dans ces Statuts, le Bénéfice Net Z signifie que chaque et tous les revenus bruts et/ou paiement brut résultant ou d'une quelconque façon découlant de la Cible d'Investissement Z, net de tout coût, charge ou dépense directement ou indirectement y attribuable plus un montant égal à un (1) pour cent du Montant Principal d'Actions Z (le "% des Actions Z"). Comme pour le % d'Actions Z mentionnée ci-dessus, le Conseil d'Administration pourrait, dans sa seule discrétion, décider d'y renoncer en partie ou pour la totalité. A l'exception de la distribution conformément aux termes et conditions de ces Statuts, ces dividendes sont capitalisés à la fin de chaque année financière nets et libres d'un quelconque honoraire, commission ou autre charge décrite ici.

23.3 (r) "Investissement Cible Z" signifie tout investissement dans des actifs dépréciés - y compris mais non limité aux intérêts dans des Portefeuilles de Sociétés - tombant dans le champ d'application de la loi SICAR et conforme à la politique d'investissement en relation avec des opportunités d'investissements spécifiques qui requièrent une expertise hautement spécialisée, afin de supporter activement la gestion ordinaire de la société cible concernée pour faire face aux contraintes de liquidités et autres déséquilibre. Les investissements dans des actifs dépréciés sont principalement orientés vers 3 secteurs: (i) sociétés dont l'activité principale est saine mais qui sous performant, (ii) actifs / titres financiers de bilans avec des actifs dépréciés, (iii) autre forme de demandes en dommages et intérêts à caractère financier. Pour les besoins de la présente clause et à tout autre endroit de cet Article, les actifs en question et l'ensemble des actifs pertinents devront inclure - sans limitation - les investissements acquis ou contractés pour, les montants à recevoir, liquide et intérêts accumulés ou recevables dans des placements et dépôts de liquide aussi bien que quelques dettes et dépenses directement ou indirectement liée ou ayant trait à ceci.

26.3. Les liquidateurs veilleront à distribuer les bénéfices de la liquidation en respectant la loi applicable et au regard des clauses prévues dans les présents Statuts.

Chaque Compartiment d'Actions de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment d'Actions de la Société ou la Société elle-même. La liquidation du dernier Compartiment d'Actions conduit à la liquidation de la Société. La liquidation d'un Compartiment d'Actions est de la Compétence du Conseil d'Administration.

26.4 Si un Compartiment d'Actions est liquidé, ou si un Compartiment d'Actions cesse temporairement ou de façon permanente de remplir ses obligations vis-à-vis des créanciers concernés ou d'autres parties transactionnelles, les actifs du Compartiment d'actions concerné seront réalisés, sous réserve des droits spéciaux ou restrictions à déterminer de façon raisonnables et de bonne foi par le Conseil.

Le reste de l'acte demeurant inchangé.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Giorgio Bianchi, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 30 septembre 2010. LAC/2010/42704. Reçu douze euros 12,00 €.

*Pour le Receveur (signé):* Carole Frising.

- Pour expédition conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 octobre 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010140323/1272.

(100159262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

**Elwe Cranes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1113 Luxembourg, 12, rue J.L. Mac Adam.

R.C.S. Luxembourg B 124.258.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010140675/9.

(100161492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.



**Avantix S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 90.853.

—  
*Rectificatif des comptes déposés au RCS le 20/10/2010 sous la référence L100159935*

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010140583/10.

(100161451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---

**Gaïa Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 151.809.

—  
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58930 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010140696/10.

(100161034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---

**Galluspark (Bridge) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 119.223.

—  
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Référence de publication: 2010140698/10.

(100161408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---

**Gienow Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 325.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 133.018.

—  
Par résolutions signées en date du 28 septembre 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Manfred Schneider avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg de son mandat de gérant avec effet immédiat

2. acceptation de la démission de John Richard Black, avec adresse au 855, Boylston Street, MA 02116 Boston, Etats-Unis de son mandat de gérant A avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Référence de publication: 2010140701/15.

(100161078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---

**Global Hospitality Licensing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 19.375,00.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.  
R.C.S. Luxembourg B 139.166.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 11 octobre 2010*

En date du 11 octobre 2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de Mademoiselle Christel Damaso, en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 11 octobre 2010.

De nommer Monsieur Mark Bole, né le 19 janvier 1959 Maryland, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe A avec effet au 11 octobre 2010 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date le Conseil de gérance se compose des personnes suivantes:

*Gérants de classe A:*

Mademoiselle Claudia Vellandi

Monsieur Mark Bole

*Gérants de classe B:*

Monsieur Reiner Sachau

Monsieur Michel Miserez

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010140702/23.

(100161292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---

**Global International Trade S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 104.820.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010140703/9.

(100161630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---

**Glooiip S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 120.534.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010140704/11.

(100161460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---

**Goya Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 106.972.

---

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2010140705/11.

(100161603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---

**Lambretta SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 139, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 137.406.

---

L'an deux mille dix, le vingt-neuf septembre.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de LAMBRETTA SA de L-5887 Alzingen, 427, route de Thionville, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 137 406, constituée suivant acte du notaire Frank MOLITOR de Dudelange du 19 mars 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 1026 du 25 avril 2008.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Manuel MOROCUTTI, salarié, demeurant à Bettembourg,

qui désigne comme secrétaire Muriel LEHMANN, salariée, demeurant à Hayange (France).

L'Assemblée choisit comme Pierre SCHILL, conseil fiscal, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée a pour ordre du jour:

- Transfert du siège social.
- Modification du premier alinéa de l'article 3 des statuts.
- Modification de l'objet social
- Modification de l'article 4 des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Elle transfère le siège social de la Société de Alzingen à Luxembourg.

*Seconde résolution*

Elle modifie le premier alinéa de l'article 3 des statuts et lui donne la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

...."

*Troisième résolution*

Elle fixe l'adresse de la Société à L-1521 Luxembourg, 139, rue Adolphe Fischer.

*Quatrième résolution*

Elle modifie l'article 4 des statuts et lui donne la teneur suivante:

**Art. 4.** La société a pour objet:

- l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques;
  - toutes sortes de transactions immobilières, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger;
- ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 3, rue Adames.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Morocutti, Lehmann, Schill et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 7 octobre 2010. Relation EAC/2010/11965. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce.

Dudelange, le 14 OCT. 2010.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2010140346/56.

(100159303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

**GO2-Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 115.031.

La société A & H Services sa, siégeant au 15, Avenue Lou Hemmer à L-5627 Mondorf-les-Bains, enregistrée au registre des Commerces et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B-119225 dénonce, en qualité de propriétaire de l'immeuble sis 15, Avenue Lou Hemmer, L-5627 Mondorf-les-Bains, le siège social de la société GO2-Services sàrl., 15, Avenue Lou Hemmer, L-5627 Mondorf-les-Bains, enregistrée au Registre des Commerces et des Sociétés du Luxembourg sous

le numéro B-115.031 et n° matricule 2006 2407 922 et ce à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2010. La nouvelle adresse ne nous a pas été communiquée.

Fait en 3 originaux à Mondorf-les-Bains, le 21 octobre 2010.

A & H Services sa.

Herman SWANNET

Référence de publication: 2010140706/15.

(100160866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---

**Gulix Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.936.

*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 21 octobre 2010*

1. L'associé unique prend note de la démission de Monsieur Eric Byrne, résidant professionnellement au 21 Lombard Street, Londres EC3V 9AH, Royaume-Uni, Suisse, de son poste de gérant de la société avec effet au 29 septembre 2010.

2. L'associé unique décide de nommer Monsieur Jean-Luc Seidenberg, né le 3 novembre 1973 à Wilrick (Belgique), résidant professionnellement au 21 Lombard Street, Londres EC3V 9AH, Royaume-Uni, en tant que gérant de la société avec effet au 29 septembre 2010 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Gulix Investments S.à r.l.

Référence de publication: 2010140707/17.

(100161179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---

**Hockney Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 136.180.

—  
EXTRAIT

Il conviendra de noter que l'adresse de Statuto Lux Holding S.à r.l. (B 95326), associé de HOCKNEY FINANCE S.À R.L., se situe désormais au 15 rue Edward Steichen, 4<sup>th</sup> floor, L-2540 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010140710/12.

(100161366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---

**Husting et Reiser S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8509 Redange-sur-Attert, 13, rue d'Ell.

R.C.S. Luxembourg B 102.082.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 14 octobre 2010 à 14.00 heures*

L'Assemblée renouvelle pour une période de six ans les mandats de l'Administrateur-Délégué et des Administrateurs à savoir:

Monsieur Guy SCHLEICH, administrateur et administrateur-délégué, né à Luxembourg (L) le 08.06.1963, demeurant à L – 8509 Redange/Attert, 15, Rue d'Ell

Madame Liane SCHLEICH-REISER, administrateur, née à Luxembourg (L) le 18.01.1969, demeurant à L – 8509 Redange/Attert, 15, Rue d'Ell

Monsieur Marcel REISER, administrateur, né à Luxembourg (L) le 25.08.1939, demeurant à L– 8509 Redange/Attert, 13, Rue d'Ell

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale à tenir en l'an 2016.

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé EWA REVISION S.A. et remplacé par la société FIDEWA Audit S.A., avec siège à L – 1724 Luxembourg, 43, Boulevard Prince Henri, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155 324.

Ce mandat se termine à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme

*Un administrateur*

Référence de publication: 2010140711/24.

(100161231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

**Soude Lux Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5326 Contern, 3, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 156.128.

—  
STATUTS

L'an deux mille dix, le quatre octobre.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Bernard CONTESE, artisan, né le 27 janvier 1958 à Moyeuvre-Grande/Moselle (France), demeurant à F-57250 Moyeuvre-Grande, 61, rue Saint Maurice.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de SOUDE LUX SARL.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Contern.

**Art. 3.** La société a pour objet les prestations de travaux de chaudronnerie et de tuyauterie.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400.-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-quatre (124.-) euros chacune.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

*Souscription et libération*

Les parts ont été souscrites par Bernard CONTESE, artisan, né le 27 janvier 1958 à Moyeuvre-Grande/Moselle (France), demeurant à F-57250 Moyeuvre-Grande, 61, rue Saint Maurice.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent (800.-) euros.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-5326 Contern, 3, rue Edmond Reuter.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

Bernard CONTESE, artisan, né le 27 janvier 1958 à Moyeuve-Grande/Moselle (France), demeurant à F-57250 Moyeuve-Grande, 61, rue Saint Maurice.

La société est engagée par la signature du gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire au comparant que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Contese et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 7 octobre 2010. Relation EAC/2010/11977. Reçu soixante quinze euros (75,- EUR).

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 13 octobre 2010.

F. MOLITOR.

Référence de publication: 2010140373/68.

(100159343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

---

**European Cruise S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 82.135.

Les comptes annuels intermédiaires au 24 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010140682/10.

(100161193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---

**Excellence Technologies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 89.899.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010140683/9.

(100161569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---

**Europe Business Center S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 77.505.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société Europe Business Center S.A. tenue le 15 octobre 2010 à 19.00 heures à Foetz*

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré décide, en se prévalant de l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale Extraordinaire de ce jour et conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 et de l'article 9 des statuts, de déléguer tous ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion des affaires ainsi que la représentation de la société à Monsieur François KOCH, né à Luxembourg (L) le 24.08.1968, demeurant à L – 1741 Luxembourg, 103, Rue de Hollerich qui portera le titre d'Administrateur-Délégué et qui par sa seule signature pourra engager valablement la société.

La durée du mandat du nouvel administrateur délégué est fixée jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2010140681/17.

(100161229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

**Agence Immobilière MELM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4275 Esch-sur-Alzette, 4, place de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 107.187.

L'an deux mille dix, le vingt octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «Agence Immobilière MELM S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-4275 Esch-sur-Alzette, 4, place de la Paix, constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 mars 2005, publié au Mémorial C numéro 814 du 20 août 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro numéro B 107187.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, pré-qualifié, en date du 1<sup>er</sup> juin 2005, publié au Mémorial C numéro 1097 du 26 octobre 2005.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Tom ERNZER, indépendant, demeurant à L4418 Soleuvre, 7, place de l'Indépendance.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Pascal Fernand LIETZ, indépendant, demeurant à L-4012 Esch-sur-Alzette, 16, rue de l'Aérodrome.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Constatation de diverses cessions de parts sociales, suppression de l'article 7 des statuts et renumérotation sub-séquente des articles suivants.

2.- Divers.

II.- Qu'il résulte d'une liste de présence que sur les CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), QUATRE-VINGT-NEUF (89) parts sociales sont dûment représentées à la présente assemblée; ce qui correspond à plus de TROIS QUARTS ( $\frac{3}{4}$ ) des voix, en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer. Cette liste de présence, après avoir été signée par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec celui-ci à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés après avoir été signées par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant TROIS QUARTS ( $\frac{3}{4}$ ) du capital social peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée générale constate que, suite à diverses cessions de parts signées sous seing privé, lesquelles resteront annexées au présent acte, pour être soumises avec celui-ci à la formalité de l'enregistrement, la répartition des parts sociales est dès lors la suivante:

1.- Monsieur Pascal Fernand LIETZ, indépendant, né à Esch-sur-Alzette le 20 juillet 1969, demeurant à L-4012 Esch-sur-Alzette, 16, rue de l'Aérodrome, VINGT-QUATRE (24) parts sociales;

2.- Monsieur Tom ERNZER, indépendant, né à Esch-sur-Alzette le 14 juin 1973, demeurant à L-4418 Soleuvre, 7, place de l'Indépendance, QUINZE (15) parts sociales;

3.- Madame Fadila MESSAI, employée privée, née à Constantine le 26 mars 1977, demeurant à L-3650 Kayl, 15, Grand-Rue, ONZE (11) parts sociales;

4.- La société anonyme de droit des Iles Vierges Britanniques «ARTILUX INVESTMENTS S.A.», établie et ayant son siège social aux Iles Vierges Britanniques, Lake Building, Second Floor, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3116, Road Town, Tortola, constituée et inscrite au registre des sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 265318, CINQUANTE (50) parts sociales;

TOTAL: CENT (100) parts sociales.

L'assemblée générale déclare expressément considérer ces cessions comme dûment signifiées à la société et déclare accepter lesdites cessions.

L'assemblée générale décide d'enlever l'article 7 des statuts et de renuméroter en conséquence les articles suivants.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

*Frais*

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: T.Ernzer, P.F.Lietz, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12662. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de transcription.

Esch-sur-Alzette, le 22 octobre 2010.

Référence de publication: 2010140538/65.

(100161066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---

**Flaminia Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée soparfi.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.812.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010140692/9.

(100161508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---

**Florale Werkstatt Eden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 3, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 47.163.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010140693/9.

(100161586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---

**Follow Investment S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 89.190.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Référence de publication: 2010140694/9.

(100161629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---

**IHLC Investment Company Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 153.340.000,00.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 67.138.

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 11 octobre 2010*

En date du 11 octobre 2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de Mademoiselle Christel Damaso, en tant que gérant A de la Société avec effet au 11 octobre 2010.

De nommer Monsieur Mark Bole, né le 19 janvier 1959 Maryland, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant A avec effet au 11 octobre 2010 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date le Conseil de gérance se compose des personnes suivantes:



*Gérants A:*

Mademoiselle Claudia Vellandi  
Monsieur Mark Bole

*Gérants B:*

Monsieur Reiner Sachau  
Monsieur Michel Miserez

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010140727/23.

(100161293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

**ING PFCE Poland I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 105.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.700.

Il est porté à la connaissance de tiers que:

- le siège social de la société IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., gérant de la société émarginée, a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010;
- le siège social de la société ING PFCE Holdco S.à r.l., associé de la société émarginée, a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010.

Luxembourg, le 22 Octobre 2010.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010140741/16.

(100161411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

**ARIA International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 81.866.

In the year two thousand ten, on the tenth of September.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Aria International S.A.", a "société anonyme", established at 31, Boulevard Grande - Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B 81.866, incorporated by deed dated April 18<sup>th</sup>, 2001, published in the Luxembourg Memorial C number 1037 of the 20<sup>th</sup> of November 2001.

The meeting is presided by Mrs Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, with professional address in Luxembourg.

The chairwoman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairwoman declared and requested the notary to act:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II.- As appears from the attendance list, all the shares representing the whole capital of the corporation (are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

*Agenda*

1. Decision to put the company into liquidation.
2. Appointment of the Liquidator;
3. Definition of the powers of the Liquidator;
4. Discharge to the Directors and to the Statutory Auditor;
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

123442

*First resolution:*

The meeting decides to put the company into liquidation.

*Second resolution:*

The meeting appoints as liquidator:

Opera Management S.A., having its registered office in 31, Boulevard Grande - Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg, R.C. Luxembourg number B 76.713

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg companies law. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

*Third resolution:*

The meeting decides to give full discharge to the members of the Board of Directors and the Statutory Auditor of the Company for the accomplishment of their mandate unless if the liquidation lets appear faults in the execution of their duty.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le dix septembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Aria International S.A.", ayant son siège social au 31, Boulevard Grande -Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 81.866, constituée suivant acte reçu en date du 18 avril 2001, publié au Mémorial C numéro 1037 du 20 novembre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Décision de la mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes;

## 5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

### *Première résolution:*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

### *Deuxième résolution:*

L'assemblée nomme liquidateur:

Opera Management S.A., ayant son siège social au 31, Boulevard Grande - Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg, R.C.S.Luxembourg no B 76.713. Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise..

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre

inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

### *Troisième résolution:*

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombaient.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.  
Signé: S. BEMTGEN, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 septembre 2010. Relation: LAC/2010/40195. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Référence de publication: 2010140576/119.

(100161084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

## **International Hotel Licensing Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 153.340.000,00.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 67.136.

### *Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 11 octobre 2010*

En date du 11 octobre 2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de Mademoiselle Christel Damaso, en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 11 octobre 2010.

De nommer Monsieur Mark Bole, né le 19 janvier 1959 Maryland, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe A avec effet au 11 octobre 2010 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date le Conseil de gérance se compose des personnes suivantes:

#### *Gérants de classe A:*

Mademoiselle Claudia Vellandi

Monsieur Mark Bole

*Gérants de classe B:*

Monsieur Reiner Sachau

Monsieur Michel Miserez

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010140744/23.

(100161294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---

**IPEF III Holdings No 8 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 76.661.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010140745/9.

(100161632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---

**Irico S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 90.954.

---

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010140746/9.

(100161614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---

**IVG HAEK HoldCo, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 150.554.

---

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 11 août 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 24 août 2010.

Référence de publication: 2010140747/11.

(100161583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---

**Avantor Performance Materials Holdings S.A., Société Anonyme,  
(anc. J.T. Baker Holdings, S.A.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.169.

---

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of September.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of J.T. Baker Holdings, S.A., a société anonyme organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.169 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated August 19, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) were last amended pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on September 22, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is chaired by Armony Allamanno, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints Alessia Rossi, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Alexandra Slack, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders of the Company represented at the Meeting and the number of shares of the Company they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the Meeting, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall also remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the undersigning notary to record the following:

I. That two billion one thousand (2,000,001,000) shares, having a par value of one United States dollars cent (USD 0.01) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Change of the Company's name into Avantor Performance Materials Holdings S.A. and subsequent amendment to article 1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

**“ Art. 1. Name.**

The name of the company is “Avantor Performance Materials Holdings S.A.” (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).”; and

3. Miscellaneous.

IV. that the Meeting has taken the following resolution:

*First resolution*

The entirety of the share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to change the Company's name to Avantor Performance Materials Holdings S.A. and resolves to amend and hereby amends article 1 of the Articles which shall henceforth reads as follow:

**“ Art. 1. Name.**

The name of the company is “Avantor Performance Materials Holdings S.A.” (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).”.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at EUR 1,300.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le trente septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de J.T. Baker Holdings, S.A., une société anonyme organisée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.169 (la Société). La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 19 août 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 22 septembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Armony Allamanno, Maître en droit, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le Président).

Le Président nomme Alessia Rossi, Avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée choisit Alexandra Slack, Maître en droit, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement désignés ci-après comme le Bureau.

Les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions de la Société qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par le représentant des actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires représentés à l'Assemblée, après avoir été signées ne varient par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Bureau ayant été ainsi constitué, le Président demande au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que deux milliards et mille (2.000.001.000) actions, ayant une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut statuer sur les points de l'ordre du jour, reproduits ci-après;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Changement de la dénomination sociale de la Société en Avantor Performance Materials Holdings S.A. et modification subséquente de l'article 1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.**

Le nom de la société est "Avantor Performance Materials Holdings S.A. " (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»;

3. Divers.

IV. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société en Avantor Performance Materials Holdings S.A. et de modifier et modifie par la présente l'article 1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.**

Le nom de la société est "Avantor Performance Materials Holdings S.A. " (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).».

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent à EUR 1.300.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente, qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: A. ALLAMANNO, A. ROSSI, A. SLACK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44061. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Référence de publication: 2010140748/131.

(100160997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---

**Jupiter International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.498.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010140749/9.

(100160880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---

**Malone Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 155.259.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts du 21 octobre 2010 que Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland résidant professionnellement au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, a cédé 12,500 parts sociales qu'il détenait dans la société Malone Holdings S.à r.l. à la société S.R. Overseas Investments Ltd (société enregistrée à Israël sous le numéro de registre des sociétés 520034257), ayant son siège social à Rubinstien Building Floor 13,20 Lincolen Street, Tel Aviv, Israël.

Suite à ce transfert, la société S.R. Overseas Investments Ltd détient désormais les 12,500 parts sociales de Malone Holdings S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.

Michelle Carvill

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2010140770/19.

(100161283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---

**Marriott ECP LP I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.250,84.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 110.105.

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 11 octobre 2010*

En date du 11 octobre 2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de Mademoiselle Christel Damaso, en tant que gérant A de la Société avec effet au 11 octobre 2010.

De nommer Monsieur Mark Bole, né le 19 janvier 1959 Maryland, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant A avec effet au 11 octobre 2010 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date le Conseil de gérance se compose des personnes suivantes:

*Gérants A:*

Mademoiselle Claudia Vellandi

Monsieur Mark Bole

*Gérants de B:*

Monsieur Reiner Sachau

Monsieur Michel Miserez

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010140772/23.

(100161296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---

**Marcolinas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 79.585.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 23 août 2010*

1. M. Alex LEGRAND a démissionné de son mandat de gérant.

2. Mme Monique JUNCKER, administrateur de sociétés, née à Ettelbrück (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée gérante pour une durée indéterminée avec le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Marcolinas S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010140771/16.

(100161279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---

**Credit Suisse Portfolio Fund Management Company, Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 43.281.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of October;

Before the undersigned notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

There appeared

for the extraordinary general meeting CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., a public limited company (société anonyme), with principal address in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, registered with the Commercial and Company Register of Luxembourg under the number B 45726, acting on its own name, (the "Shareholder"),

represented by Mr. Guy REITER, Director, Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., with professional address at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

The meeting opens at 6.30 p.m. under the chairmanship of Mr. Guy REITER, Director, Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., with professional address at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

The Chairman appoints Mrs. Jacqueline SIEBENALLER, Vice President, Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., with professional address at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, as secretary.

The meeting unanimously elects as scrutineer Mr. Daniel BREGER, Assistant Vice President, Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A. with professional address at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the

Shareholder is the sole shareholder of CREDIT SUISSE PORTFOLIO FUND MANAGEMENT COMPANY, a public limited company (société anonyme), with registered office in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, registered with the Commercial and Company Register of Luxembourg under the number B 43281 (the "Corporation")

The Corporation has been incorporated pursuant to a deed of the notary Reginald NEUMAN, then residing in Luxembourg, on March 19, 1993, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 181 of April 24, 1993,

and the articles of association have been amended several times and for the last time by a deed of the notary Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, on July 21, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1966 of September 22, 2010,

prior to being put into Liquidation, as enacted by a deed of the notary Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, on October 1, 2010.

The Chairman declares:

1. The sole shareholder is represented and duly recorded on the attendance list.

2. It appears from the attendance list that the entire corporate capital is represented and that the sole shareholder has been duly informed on the agenda of the meeting and that the meeting can thus validly deliberate on the below agenda.

The attendance list, signed "ne varietur" by the members of the bureau and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

3. The agenda of the meeting is worded as follows:



## Agenda

1. Waiver of notice right;
2. Approval of the report of the liquidator and of the report of the réviseur à la liquidation;
3. Approval of the payment of an interim dividend;
4. Approval of the annual accounts for the period from 1 January 2010 to 30 September 2010;
5. Discharge to the liquidator;
6. Discharge to the board of directors;
7. Closure of the liquidation;
8. Decision to file the books of the liquidated Corporation during five years at the former registered office of the Corporation;

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

### *First resolution*

It is unanimously resolved that the sole shareholder waives their right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda.

### *Second resolution*

The meeting approves the report of the liquidator as well as the report of the réviseur à la liquidation, KPMG Audit S.à r.l., with registered office in Luxembourg, which are appended to this deed.

### *Third resolution*

The meeting approves the payment of an interim dividend of CHF 52,000,000 with value date 31 August 2010, which was done upon decision of the Board of Directors taken by circular letter as of 20 August 2010, based on the interim balance as per 31 July 2010.

### *Fourth resolution*

The meeting approves the annual accounts for the period from 1 January 2010 to 30 September 2010, including both, the balance sheet and the profit and loss account.

### *Fifth resolution*

The meeting gives discharge to the liquidator for the execution of this mandate.

### *Sixth resolution*

The meeting gives full discharge to the board of directors for the execution of their mandate.

### *Seventh resolution*

The meeting declares the liquidation of the company as closed.

### *Eight resolution*

The meeting decides that the books of the liquidated Corporation will be filed with Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A. for five years.

There being no further business on the agenda, the Chairman decided to close the meeting.

### *Expenses*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately 1.150,-EUR.

### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English and German, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

### Es folgt die deutsche Fassung des vorangegangenen Textes:

Im Jahre zweitausendzehn, den fünfzehnten Oktober;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg;

Ist erschienen

zu einer außerordentlichen Generalversammlung, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., eine Aktiengesellschaft, mit Hauptsitz in L-2180 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet, eingetragen im Handels- und Firmenregister von Luxemburg unter der Nummer B 45726, handelnd im eigenen Namen, (der "Anteilhaber"),

vertreten durch Herrn Guy REITER, "Director", Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., mit Berufsanschrift in L-2180 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet.

Die Versammlung wird eröffnet um 18.30 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Guy REITER, "Director", Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., mit Berufsanschrift in L-2180 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Frau Jacqueline SIEBENALLER, "Vice President", Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., mit Berufsanschrift in L-2180 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Daniel BREGER, "Assistant Vice President", Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., mit Berufsanschrift in L-2180 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet.

Der Anteilhaber hat den unterzeichneten Notar ersucht zu beurkunden, dass der Anteilhaber, alleiniger Anteilhaber von der Gesellschaft CREDIT SUISSE PORTFOLIO FUND MANAGEMENT COMPANY, einer Aktiengesellschaft mit Hauptsitz in L-2180 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet, eingetragen im Handels- und Firmenregister von Luxemburg unter der Nummer B 43281 (die "Gesellschaft") ist.

Die Gesellschaft ist gegründet worden durch eine Urkunde aufgenommen durch Notar Reginald NEUMAN, mit dem damaligen Amtswohnsitz in Luxemburg, am 19. März 1993, veröffentlicht Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 181 vom 24. April 1993,

und deren Satzungen wurden mehrmals geändert und zuletzt durch eine Urkunde aufgenommen durch Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, am 21. Juli 2010, veröffentlicht Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1966 vom 22. September 2010,

bevor die Gesellschaft in Liquidation gesetzt wurde, auf Grund einer Urkunde aufgenommen am 1. Oktober 2010 durch den Notar Carlo WERSANDT mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt unter der Zustimmung der Versammlung fest:

1. Der alleinige Anteilhaber ist vertreten und auf der Anwesenheitsliste eingetragen.
2. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital vertreten ist und dass der Anteilhaber Kenntnis der Tagesordnung hat und somit die Versammlung befugt ist über nachstehende Tagesordnung zu beschließen.

Die Anwesenheitsliste, von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleibt gegenwärtigem Protokoll als Anlage beigegeben.

3. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

#### *Tagesordnung*

1. Verzicht auf die gesetzlich vorgeschriebene Einladung zur Versammlung;
2. Genehmigung des Berichtes des Liquidators und des Wirtschaftsprüfers zuständig für die Liquidation;
3. Genehmigung der Auszahlung einer Interimdividende;
4. Genehmigung des Jahresabschlusses über die Periode vom 1. Januar 2010 bis 30. September 2010;
5. Entlastung des Liquidators;
6. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder;
7. Abschluss der Liquidation;
8. Beschluss des Ortes an welchem die Bücher der aufgelösten Gesellschaft während fünf Jahren hinterlegt bleiben;

Der Anteilhaber hat den unterzeichneten Notar beauftragt die folgenden Beschlüsse zu beurkunden:

#### *Erster Beschluss*

Es wird einstimmig beschlossen auf das Recht zu verzichten vorgängig zu dieser Versammlung eingeladen zu werden. Der Anteilhaber bestätigt ausreichend über die Agenda dieser Versammlung informiert zu sein und sich daher als rechtsgültig eingeladen zu betrachten.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Versammlung genehmigt den Bericht des Liquidators sowie den Bericht des Wirtschaftsprüfers zuständig für die Liquidation, KPMG Audit S.à r.l., mit Sitz in Luxemburg. Diese Berichte bleiben dieser Urkunde beigegeben.

123451

*Dritter Beschluss*

Die Versammlung genehmigt die Auszahlung einer Interimdividende von CHF 52.000.000, die infolge des vom Verwaltungsrat per Zirkularschreiben erfassten Beschlusses vom 20. August 2010, beschlossen und mit Valuta vom 31. August 2010 ausbezahlt wurde.

*Vierter Beschluss*

Die Versammlung genehmigt die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung über die Periode vom 1. Januar 2010 bis 30. September 2010.

*Fünfter Beschluss*

Die Versammlung erteilt dem Liquidator Entlastung für die Liquidation.

*Sechster Beschluss*

Die Versammlung erteilt den Verwaltungsratsmitgliedern volle Entlastung für die Ausübung ihres Mandates.

*Siebter Beschluss*

Die Versammlung erklärt die Liquidation der Gesellschaft für abgeschlossen.

*Achter Beschluss*

Die Versammlung beschließt dass nach Abschluss der Liquidation werden die Konten und Bücher der Gesellschaft bei der Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A. hinterlegt und fünf Jahre aufbewahrt.

Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung stehen, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

*Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr 1.150,-EUR.

*Feststellung*

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch und Deutsch spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde in Englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Antrag der Kompartmenten und im Fall von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung, wird die englische Fassung maßgebend sein.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompartmenten, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, unterschrieben die besagten Kompartmenten zusammen mit Uns dem Notar, gegenwärtige Urkunde.

Signé: G. REITER, J. SIEBENALLER, D. BREGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 octobre 2010. LAC/2010/45616. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Référence de publication: 2010140623/175.

(100161002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

**Marriott ECP LP II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.250,84.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 110.106.

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 11 octobre 2010*

En date du 11 octobre 2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de Mademoiselle Christel Damaso, en tant que gérant A de la Société avec effet au 11 octobre 2010.

De nommer Monsieur Mark Bole, né le 19 janvier 1959 Maryland, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant A avec effet au 11 octobre 2010 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date le Conseil de gérance se compose des personnes suivantes:

*Gérants A:*

Mademoiselle Claudia Vellandi  
Monsieur Mark Bole

*Gérants B:*

Monsieur Reiner Sachau  
Monsieur Michel Miserez

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010140773/23.

(100161297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---

**Marriott International Holding Company B.V., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 216.000,00.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 141.077.

—  
*Extrait des résolutions des associés de la Société en date du 11 octobre 2010*

En date du 11 octobre 2010, les associés de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de Mademoiselle Christel Damaso, en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 11 octobre 2010.

De nommer Monsieur Mark Bole, né le 19 janvier 1959 Maryland, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe A avec effet au 11 octobre 2010 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date le Conseil de gérance se compose des personnes suivantes:

*Gérants de classe A:*

Mademoiselle Claudia Vellandi  
Monsieur Mark Bole

*Gérants de classe B:*

Monsieur Reiner Sachau  
Monsieur Michel Miserez

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010140774/23.

(100161298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---

**Marriott RHG Acquisition B.V., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 90.000,45.**

Siège de direction effectif: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 141.245.

—  
*Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 11 octobre 2010*

En date du 11 octobre 2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de Mademoiselle Christel Damaso en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 11 octobre 2010.

De nommer Monsieur Mark Bole, né le 19 janvier 1959 Maryland, Etats-Unis d'Amérique avec adresse professionnelle au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe A avec effet au 11 octobre 2010.

Depuis cette date le Conseil de gérance se compose des personnes suivantes:

*Gérants de classe A:*

Mademoiselle Claudia Vellandi  
Monsieur Mark Bole

*Gérants de classe B:*

Monsieur Reiner Sachau  
Monsieur Michel Miserez

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010140775/23.

(100161299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---

**Maristella S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 131.068.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010140777/11.

(100161483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---

**Sushi House SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 139, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 134.538.

---

L'an deux mille dix, le vingt-neuf septembre.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de SUSHI HOUSE SA de L-5887 Alzingen, 427, route de Thionville, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 134 538, constituée suivant acte du notaire Frank MOLITOR de Dudelange du 4 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 132 du 17 janvier 2008..

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Manuel MOROCUTTI, salarié, demeurant à Bettembourg, qui désigne comme secrétaire Muriel LEHMANN, salariée, demeurant à Hayange (France).

L'Assemblée choisit comme Pierre SCHILL, conseil fiscal, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président expose d'abord que

I - La présente Assemblée a pour ordre du jour:

- Transfert du siège social de L-5887 Alzingen, 427, route de Thionville à L-1521 Luxembourg, 139, rue Adolphe Fischer.
- Modification du premier alinéa de l'article 3 des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Elle transfère le siège social de la Société de Alzingen à Luxembourg.

*Seconde résolution*

Elle modifie le premier alinéa de l'article 3 des statuts et lui donne la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

...."

*Troisième résolution*

Elle fixe l'adresse de la Société à L-1521 Luxembourg, 139, rue Adolphe Fischer.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 3, rue Adames.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Morocutti, Lehmann, Schill et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 7 octobre 2010. Relation EAC/2010/11964. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce.

Dudelange, le 14 OCT. 2010.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2010140374/47.

(100159296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

---

**MCG Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.850,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.502.

*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 29 septembre 2010*

1. L'associé unique prend note de la démission de Monsieur Roderick David Gray Sloan, résidant au Vernon Hill, Bishops Waltham, Hampshire, SO32 1FH, Royaume-Uni, de son poste de gérant de la société avec effet au 29 septembre 2010.

2. L'associé unique décide de nommer Monsieur Jean-Luc Seidenberg, né le 3 novembre 1973 à Wilrick (Belgique), résidant professionnellement au 21 Lombard Street, Londres EC3V 9AH, Royaume-Uni, en tant que gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2010.

MCG Investments S.à r.l.

Référence de publication: 2010140778/18.

(100161180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---

**Europe Business Center S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 77.505.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Foetz en date du 15 octobre 2010 à 18.30 heures*

L'assemblée générale extraordinaire accepte la démission de Monsieur Gust WELTER, administrateur et administrateur-délégué, de Monsieur François LINGEN, administrateur, de Monsieur Claude MACK, administrateur, ainsi que du commissaire aux comptes la société EWA REVISION S.A. avec effet à ce jour.

Sont nommés au poste d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2016:

Monsieur François KOCH, né à Luxembourg (L) le 24.08.1968, demeurant à L – 1741 Luxembourg, 103, Rue de Hollerich

Madame Florence KOCH, née à Luxembourg (L) le 30.03.1967, demeurant à L – 1741 Luxembourg, 3, Rue Alphonse München

Madame Brigitte SCHARTZ-KOCH, née à Luxembourg le 22.11.1970, demeurant à L – 1160 Luxembourg, 6, Boulevard d'Avranches

Conformément à l'article 9 des statuts et l'article 60 de la loi du 10 août 1915, l'assemblée générale extraordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer tous ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion des affaires de la société ainsi que la représentation de la société à Monsieur François KOCH qui portera le titre d'Administrateur-Délégué et qui par sa seule signature pourra engager valablement la société.

Est nommé au poste de commissaire aux comptes la société EURAUDIT SARL inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 42889 avec siège à L– 2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.

Ce mandat se terminera également à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme

*Un administrateur*

Référence de publication: 2010140680/27.

(100161229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---

**EXISTENZ-WLC.EU, Société à responsabilité limitée,  
(anc. KTS Technology Europe).**

Enseigne commerciale: Design & Furniture By KST.

Siège social: L-8399 Windhof, 3, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 155.070.

L'an deux mille dix, le premier octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «KTS TECHNOLOGY EUROPE», ayant son siège social à L-9190 Vichten, 28A, rue Principale, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 juillet 2010, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

L'assemblée se compose de son unique associé, à savoir:

Monsieur Jean-Claude KERSTEN, né à Esneux (Belgique), le 23 octobre 1947, demeurant à B-6600 Bastogne, 173, rue du Bois d'Hazy.

Ceci exposé, le comparant prémentionné, a requis le notaire d'exposer ce qui suit:

*Expose Préliminaire.*

Suivant convention de cession de parts sociales sous seing privé, conclue le 28 septembre 2010, Monsieur Thomas Maschlanka, demeurant au 28A, rue Principale, L-9190 Vichten, a cédé à Monsieur Jean-Claude Kersten, prénommé, deux cent cinquante (250) parts sociales dans la société "KTS TECHNOLOGY EUROPE," prédésignée, pour le prix de UN EURO (1.-EUR). Cette convention a été dûment acceptée par le gérant, au nom et pour compte de la société, et a été considérée comme dûment signifiée à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Ladite convention de cession de parts sociales, signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Ceci exposé, le comparant prémentionné a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé décide d'accepter la cession de parts sociales ci-avant documentée.

*Deuxième résolution*

L'associé décide de transférer le siège social à L-8399 Windhof, 3, rue d'Arlon et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

«Le siège social est établi à Windhof, dans la commune de Koerich.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de révoquer le gérant actuel, Monsieur Thomas Maschlanka, prénommé et de nommer un nouveau gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Oliver Emmanuel BIC, L-4499 Limpach, 12, rue Centrale, né à Nancy, le 17 octobre 1966.

Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la Société en «EXISTENZ-WLC.EU».

Elle pourra exercer son activité sous l'enseigne commerciale DESIGN & FURNITURE BY KST .

En conséquence l'article premier et l'article quatre des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.»

« **Art. 4.** La société prend la dénomination de «EXISTENZ-WLC.EU».

Elle pourra exercer son activité sous l'enseigne commerciale DESIGN & FURNITURE BY KST .»

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article deux des statuts relatif à l'objet social comme suit:

« **Art. 2.** La société a pour objet, à Luxembourg, et à l'étranger, le commerce de gros, semi-gros, de détail, de tout mobilier, d'intérieur et/ou d'extérieur, de tout appareil ménager non-électrique et électrique, de revêtement de sol, y compris les tapis, de tout objet de décoration d'intérieur et/ou d'extérieur.

La société a également pour objet l'importation, l'exportation de tout mobilier, appareil ménager, revêtement de sol, de tout objet de décoration.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques, licences et autres droits se rattachant à ses brevets, marques, licences ou pouvant les compléter.

Elle fournira et assurera tous services administratifs et de secrétariat à toutes entreprises, organisations et sociétés.

La société a également pour objet l'administration de son patrimoine immobilier, notamment en ce qui concerne l'achat, la vente et la gestion d'immeubles propres.

La société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.»

#### *Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.-C. KERSTEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44064. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Référence de publication: 2010140755/83.

(100161010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---

#### **LeverageSource XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 142.316.

*Rectificatif de la publication déposée le 19 Aout 2009 sous le numéro L090130887.05*

Le 19 aout 2009, il a été déposé que suite au "Securities Transfer Agreement" daté du 30 juin 2009, effectif à compter du 31 mars 2009, LeverageSource Holdings, L.P., domiciliée à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808 et enregistrée au Division and Corporation Delaware sous le numéro 4671256 était le nouvel actionnaire de la Société. Cependant, le nom exact du nouvel actionnaire est LeverageSource Holdings, L.P. concernant la Serie XI.

Fait à Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2010140759/18.

(100161450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---